

Assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol

Projet de construction



Synthèse des réponses aux exigences E1/Commentaires sur les E2

Annexe 10

Rapport technique 6

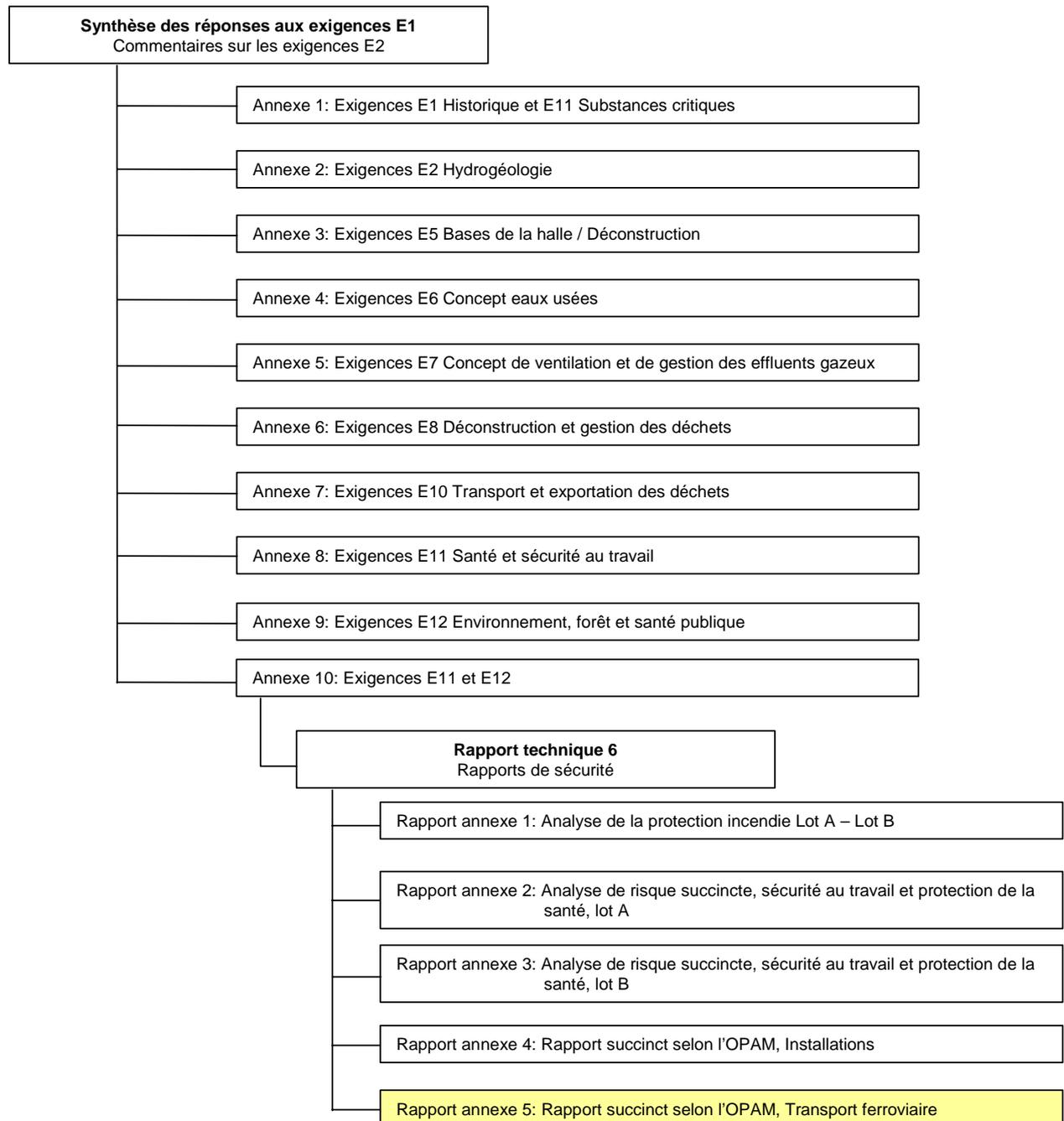
Rapport Annexe 5 :

Rapport succinct selon l'OPAM

Transport ferroviaire

Indication pour le lecteur:

Le graphique présenté ci-dessous a été établi afin de clarifier la structure du dossier « Synthèse des réponses aux exigences E1 / Commentaires sur les exigences E2 ». Le présent rapport est indiqué en couleur dans le graphique.



PROJET

ORDONNANCE SUR LA PROTECTION
CONTRE LES ACCIDENTS MAJEURS OPAM
TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

EVALUATION DES RISQUES

RAPPORT SUCCINCT

En cours d'approbation à l'OFT depuis le

TABLE DES MATIÈRES

<i>1</i>	<i>Introduction - Contexte local</i>	<i>4</i>
1.1	Contexte légal	4
1.2	Adresse du détenteur	4
1.3	Plan de situation et choix des tronçons	4
1.4	Segmentation	5
<i>2</i>	<i>Construction et équipement</i>	<i>5</i>
<i>3</i>	<i>Caractéristiques techniques et de construction</i>	<i>5</i>
3.1	Prise en charge des containers(voir annexe 17)	6
<i>4</i>	<i>Caractéristiques des équipements</i>	<i>6</i>
<i>5</i>	<i>Informations sur le voisinage</i>	<i>7</i>
5.1	Densité de population (statistique 2005)	7
5.2	Eaux souterraines et superficielles	7
5.3	Les objets dignes d'intérêts	7
<i>6</i>	<i>Scénarios</i>	<i>8</i>
<i>7</i>	<i>Indications sur le volume et la structure du trafic et sur le type et la fréquence des accidents</i>	<i>10</i>
<i>8</i>	<i>Type et fréquence des accidents</i>	<i>10</i>
8.1	Statistiques accidents	11
<i>9</i>	<i>Indications sur les mesures de sécurité</i>	<i>12</i>
9.1	Processus en cas d'accident	12
<i>10</i>	<i>Estimation de la probabilité d'un accident majeur entraînant de graves dommages pour la population et l'environnement</i>	<i>13</i>
10.1	Calculs de probabilité d'un scénario représentatif avec graves dommages et diagrammes	13
<i>11</i>	<i>Conclusion</i>	<i>15</i>

ANNEXES

- Annexe 1 : Rapport de gestion des CJ 2005.
- Annexe 2 : Organigramme
- Annexe 3 : Guide –horaire des CJ 2006.
- Annexe 4 : Carte 1 :25'000 du tronçon Porrentruy-Bonfol.
- Annexe 5 : Extrait de l'horaire graphique (profil en long, schéma des gares et kilométrages).
- Annexe 6 : Profil en long du parcours Porrentruy-Bonfol – *en cours de correction*
- Annexe 7 : Dossier photos.
- Annexe 8 : Extrait de cartes zone de protection des eaux du canton du Jura.
- Annexe 9 : Extraits de la carte 1 :25'000 d'ensemble des zones de protection des eaux souterraines (du canton du Jura).
- Annexe 10 : Rapport HIM – Paramètres d'admission pour les usines d'incinération de déchets dangereux
- Annexe 11 : Plan de zone 1 :2'500 de la commune de Bonfol (extrait) – *suivra.*
- Annexe 12 : Plan de zone 1 :2'500 de la commune de Vendlincourt (extrait) – *suivra.*
- Annexe 13 : Plan de zone 1 :2'500 de la commune de Alle (extrait) – *suivra.*
- Annexe 14 : Plan de zone 1 :2'500 de la commune de Porrentruy (extrait) – *suivra.*
- Annexe 15 : Plan de principe des containers de transport
- Annexe 16 : Projet de mesures à prendre d'urgence lors d'accidents impliquant des matières dangereuses (document CJ).
- Annexe 17 : Rapport Analyse de risque par HIM
- Annexe 18 : Carte 1 :25'000 de synthèse des éléments déterminants
- Annexe 19 : Plan d'alarme – Organisation des premiers secours gare de Bonfol (CJ)
Plan d'alarme – Organisation des premiers secours gare de Alle (CJ)
Plan d'alarme – Organisation des premiers secours gare de Porrentruy (CFF)
Procédure d'annonce des accidents (OEATP) dès le 1^{er} octobre 2000

Remarque :

Toutes les cartes ayant été scannées afin de pouvoir être plus facilement annexées et copiées, les échelles « officielles » ne sont plus respectées.

1 INTRODUCTION - CONTEXTE LOCAL

1.1 Contexte légal

Conformément à l'ordonnance sur les accidents majeurs OPAM (annexe C) et à la rencontres avec M. Colin Bonnet de l'Office fédéral des transports (OFT) le 4 mai 2006, les chemins de fer du Jura (CJ) ont élaboré un rapport succinct traitant le transport de matières dangereuses sur leur réseau ferroviaire à voie normale, Porrentruy-Bonfol, pour l'assainissement de la décharge de Bonfol. Le transport au-delà de Porrentruy est du ressort des CFF, qui, en tant que propriétaire d'infrastructure sont responsable de l'évaluation de la situation. Concernant le reste du réseau CJ, la voie étroite, plus spécifiquement le tronçon Tavannes-Tramelan, est traitée dans un autre rapport succinct élaboré courant 2005.

1.2 Adresse du détenteur

Les chemins de fer du Jura (CJ) ont une ligne, en antenne au réseau CFF, de chemin de fer à voie normale, en Ajoie, entre les localités de Porrentruy et Bonfol (via Alle) et un réseau à voie étroite, en Y, reliant trois cantons par l'intermédiaire de La Chaux-de-Fonds (NE) – Glovelier (JU) et Tavannes (BE), avec un point d'intersection au Noiremont (JU).

Des marchandises dangereuses seront transportées pour une durée limitée à environ 4 ans sur le réseau à voie normale entre Porrentruy et Bonfol, sur le canton du Jura. Le reste du réseau à voie étroite n'est pas donc pas concerné par ces transports de marchandises dangereuses.

L'adresse de la Direction des CJ est la suivante :

Chemins de fer du Jura (CJ)
Rue du Général-Voirol 1
2710 Tavanne

Tel. 032 482 64 50
Fax. 032 482 64 79

Personne responsable de l'OPAM :	Chef de la division d'exploitation.
Personne chargée du suivi du dossier :	Cellule d'étude CETCT
Conseiller en sécurité mandaté par les CJ :	M. Jacques Babey à 2908 Fontaines (ayant les attestations pour les transports par chemin de fer, route et bateau). En collaboration avec madame Chantal Christ employée par CIBA SC pour suivre le dossier d'assainissement de la décharge de décharge – partie transport.

Les CJ ont nommé un responsable de sécurité, J.-J. Germiquet, qui relaie le travail de M. Babey au sein des CJ.

L'organigramme de l'entreprise est joint en annexe 2.

1.3 Plan de situation et choix des tronçons

Un schéma du réseau des CJ ainsi que la localisation et les spécificités du tronçon qui est concerné par le transport de matière dangereuse est présenté en annexes 4 à 7.

En annexe 6 figure le profil en long du tronçon, ainsi que la liste des gares desservies par les CJ.

La distinction gauche/droite se fait en considérant le sens du kilométrage, c'est à dire de Porrentruy à Bonfol.

1.4 Segmentation

Le tronçon concerné, Porrentruy-Bonfol, a

- une voie de raccordement au Centre Ajoie (centre agricole)
- une voie de raccordement à Vendlincourt pour l'entreprise Corbat
- ainsi qu'aux deux gares d'extrémités, à Bonfol vers la zone industrielle et la décharge et à Porrentruy la ligne CFF Delémont – Porrentruy – Boncourt (- Delle).

Le tronçon ainsi que sa segmentation sur fond de carte 1.25'000 figure en annexe 4. Sur cette même carte sont représentés les bandes d'investigation de la zone proche (en rouge) qui est la plus cruciale.

Segmens du tronçons Tavannes – Tramelan		Kilométrage		Longueur
N°	Dénomination	De	A	En [km]
1	Porrentruy	0		
2	Porrentruy - Alle	0	4.153	4.153
3	Alle	4.153		
4	Alle – Vendlincourt	4.153	8.377	4.224
5	Vendlincourt- Bonfol	8.377	10.893	2.516
6	Bonfol	10.893		
7	Bonfol - décharge	10.893	12.170	1.277

La zone éloignée (1'500 mètres) n'est pas tracée sur la carte et ne fait pas l'objet d'une attention particulière, car elle ne présente pas de risque déterminant pour les déchets transportés.

2 INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENTS

2.1 Caractéristiques techniques de l'Infrastructure

Les caractéristiques techniques du tronçon Porrentruy-Bonfol sont décrites par le profil en long joint en annexe 6, on relèvera :

- A la sortie de Porrentruy, les kilomètres 0 à 0.579 sont propriétés des CFF SA.
- 14 passages à niveau dont 7 croisements équipés soit de demi-barrières, soit de feux clignotants et signal sonore.
- 1 passage inférieur à Vendlincourt au km 8.530.
- 4 passage inférieur après la gare de Bonfol en direction de la décharge aux km 11.090, 11.166, 11.640 et 11.980.
- 2 passages supérieurs aux km 1.390 et 7.437.
- 2 ponts à la sortie de Alle aux km 4.406 et 4.726.
- Pente de 0 à 25 ‰, rampe 0 à 23 ‰.
- Le tronçon est équipé de trois sections de block TMn 815.
- L'alimentation se fait en gare de Porrentruy par les CFF.

- Parcours en léger remblais à la sortie de Alle au lieu dit les huit journaux et entre les PN route de Cornol et route de Miécourt, en tranchées entre Alle et Vendlincourt aux lieux-dits Sur la Charmille et Ecorchevex, à la sortie de la gare de Vendlincourt en remblais et après la gare de Bonfol des tronçons en remblais, puis tranchée et pour finir en remblais.
- La gare de Porrentruy est propriété des CFF SA, les CJ entrent habituellement en voie 2 ou 3.
- Concernant les gares de Alle, Vendlincourt et Bonfol, les trains voyageurs entre en voie 2.

Voir dossier photos en annexe 7, le profil en long et l'extrait de l'horaire graphique.

2.2 Infrastructure de conditionnement des déchets(voir annexe 17)

Les déchets sont acheminés dans une halle de préparation où ils subissent des tests qui détermineront les traitements nécessaires à leur conditionnement afin qu'ils puissent satisfaire aux normes de classement retenues (voir paragraphe 3 ci-dessous). Il est prévu des traitements comme une mise en consistance par mélange avec des granulats, une addition d'hydroxyde de calcium pour l'obtention d'un ph neutre, etc... Une fois le conditionnement terminé, des tests vérifieront son résultat avant la mise en containers. Si nécessaire et en cas de doute, une mise en quarantaine est envisagée afin d'étudier le comportement du déchet.

L'objectif de cette préparation est de rendre les déchets non critiques et donc transportables sans risque. Mais comme la composition des déchets de la décharge de Bonfol n'est pas exactement connue, il a été convenu de traiter les déchets comme des matières dangereuses afin d'anticiper le cas de figure.

Concernant la classification des déchets, plusieurs classes sont retenues à ce jour afin de couvrir tous les cas de figure imaginables. En première priorité, et qui s'applique pour la plupart des déchets, la classe UN-Nr. 3077 (classe 9, M7, VG III). Dans certains cas, rares, on prévoit la classe UN-Nr. 3175 (classe 4.1, F1, VG II) ; mais il faut préciser qu'un test de combustibilité sera effectué lors de la préparation des déchets et qu'il s'agit de prendre en compte le risque de combustion en cas d'incendie provoqué par un élément tiers (collision avec un véhicule qui s'enflammerait).

3 CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS

Les containers sont en cours de développement par HIM et le sont conformément à la classe de déchets et à ses exigences et bénéficient également d'expériences faites en Allemagne de ce même type de transport. Voir annexe 15 – plan de principe des containers de transport des déchets.

4 INFORMATIONS SUR LE VOISINAGE

4.1 Densité de population (statistique 2005)

N° segment	appellation	Description	Altitude
1	Porrentruy	Densité de milieu urbain 100 à 2'000 personnes/km ² avec 6'634 habitants pour environ 14.8 km ² , c'est à dire 449 habitants/km ²	
2	Porrentruy-Alle	Densité de milieu non –habité (moins de 100 personnes/km ²)	
3	Alle	Densité de milieu villageois 100 à 2'000 personnes/ km ² Avec 1'648 habitants pour environ 10.6 km ² , c'est à dire 155 habitants/km ² .	
4	Alle- Vendlincourt-	Densité de milieu non –habité (moins de 100 personnes/km ²)	
5	Vendlincourt- Bonfol	Densité de milieu non –habité (moins de 100 personnes/km ²)	
6	Bonfol	Traité comme une densité de milieu villageois 100 à 2'000 personnes/ km ² bien qu'avec 705 habitants pour environ 13.6 km ² , c'est à dire 51.9 habitants/km ² il pourrait être considéré comme un milieu non-habité (moins de 100 personnes/km ²).	
7	Bonfol- décharge	Traité comme une densité de milieu villageois 100 à 2'000 personnes/ km ² bien qu'avec 705 habitants pour environ 13.6 km ² , c'est à dire 51.9 habitants/km ² il pourrait être considéré comme un milieu non habité (moins de 100 personnes/km ²).	

4.2 Eaux souterraines et superficielles

Les communes de Porrentruy, Alle, Vendlincourt et Bonfol couvrent la totalité du tronçon étudié. Les annexes 9 à 14 présentent les zones de protection et les plans de zone communal.

4.3 Les objets dignes d'intérêts

Aux abords de la voie on dénombre

- A Porrentruy, la gare, l'entreprise de combustible Jubin frères SA, l'école professionnelle, la piscine, le camping et la patinoire.
- A Alle, l'entreprise d'hologerie MRP SA, une station essence Periaz et la zone industrielle Centre-Ajoie et diverses entreprises (menuiserie, carrosserie, serrurerie, etc...)
- A Vendlincourt, l'entreprise Corbat et le restaurant de la Gare.
- A Bonfol, rien à signaler.

Voir annexes 8 et 9 et plus spécialement l'annexe de synthèse (18).

5 SCÉNARIOS

Comme extrait du Manuel III de l'OPAM (Directives pour voies de communication, OFEFP, décembre 1992) le tableau ci-dessous rappelle les attributions des scénarios représentatifs d'accidents majeurs aux domaines de l'environnement à considérer dans un rapport succinct.

Etant donné la classification attribuée aux déchets transportés UN-Nr. 3077 (classe 9, M7, VGIII) et dans certains cas UN-Nr. 3175 (classe 4.1, F1, VGII), seulement les scénarios de l'incendie « I » et libération de liquides « Liq » seront observés par la suite. Pour ce dernier cas, l'on a considéré un risque de libération de liquide si les déchets se renversaient dans un cours d'eau ou s'il y avait de fortes précipitations.

Scénario	Abréviation	Domaine de l'environnement à considérer
Incendie	I	Population
Explosion	E	Population
Libération de gaz toxiques	L	Population
Libération d'hydrocarbures	Hc	Eaux souterraines Cours d'eau, lacs et étangs
Libération de liquides pouvant fortement altérer les eaux	Liq	Eaux souterraines Cours d'eau, lacs et étangs

Scénarios d'accidents majeurs

Dans le tableau suivant, les informations sur le voisinage sont groupées selon les domaines de l'environnement sensibles du point de vue de l'OPAM. Elles ont été collectées dans une bande d'investigations qui s'étend de la voie ferroviaire de part et d'autre à 200 m. pour la zone proche (voir annexe 4).

Vu la configuration du terrain, la consistance et les caractéristiques des matériaux transportés, la zone éloignée n'a pas besoin d'être traitée.

Les informations sur l'environnement sont principalement établies sur la base de la carte nationale 1 :25'000 (voir annexe 4) et de la carte de la protection des eaux du canton du Jura sur le même fond topographique (annexe 8).

Segment 1 : Porrentruy	
Environnement	Description
Population	Porrentruy 100 à 2'000 personnes au km ²
Eaux souterraines (annexe 8)	Zone type Au Zone de protection éloignée S3 (en préparation)
Cours d'eau	L'Allaine, avec un débit moyen de 0.63m ³ /sec.
Objets dignes d'intérêt	Gare CFF, gare routière Car Postal, habitation, commerces, bureaux, restaurants/café, école EHMP

Segment 2 : Porrentruy-Alle	
Environnement	Description
Population	Moins de 100 personnes/km ²
Eaux souterraines(annexe 8)	Zone type Au Secteur de protection rapprochée S2 (en préparation) Secteur de protection éloignée S3 (en préparation)
Cours d'eau	L'Allaine, avec un débit moyen de 0.63m ³ /sec.
Objets dignes d'intérêt	Habitations, commerces, bureaux et restaurants/café.

Segment 3 : Alle	
Environnement	Description
Population	Alle, 100 à 2'000 personnes au km ²
Eaux souterraines(annexe 8)	Zone type Au Secteur de protection éloignée S3 (en préparation)
Cours d'eau	L'Allaine, avec un débit moyen de 0.63m ³ /sec.
Objets dignes d'intérêt	Gare CJ, habitation, zone industrielle, commerces, poste, restaurants/café

Segment 4 : Alle-Vendlincourt	
Environnement	Description
Population	Moins de 100 personnes/km ²
Eaux souterraines	Zone type Au Secteur de protection rapprochée S2 (en vigueur) – petite zone Secteur de protection éloignée S3 (en préparation et en vigueur)
Cours d'eau	L'Allaine, avec un débit moyen de 0.63m ³ /sec.
Objets dignes d'intérêt	Habitations, commerces, bureaux, centre équestre, zone industrielle (Centre Ajoie) et restaurants/café.

Segment 5 : Vendlincourt-Bonfol	
Environnement	Description
Population	Moins de 100 personnes/km ²
Eaux souterraines	Zone type Au
Cours d'eau	La Vendline avec un débit moyen de 0.35m ³ /sec. Etang de Bonfol
Objets dignes d'intérêt	Gare CJ de Vendlincourt, entreprise Corbat, restaurant et habitations.

Segment 6 : Bonfol	
Environnement	Description
Population	Bonfol 100 à 2'000 personnes au km ²
Eaux souterraines	Zone type Au
Cours d'eau	La Vendline avec un débit moyen de 0.35m ³ /sec.
Objets dignes d'intérêt	Gare, halle marchandises et dépôt des CJ, habitations

Segment 7 : Bonfol-décharge	
Environnement	Description
Population	Bonfol 100 à 2'000 personnes au km ²
Eaux souterraines	Zone type Au
Cours d'eau	La Vendline avec un débit moyen de 0.35m ³ /sec.
Objets dignes d'intérêt	Habitations, restaurants/café et zone industrielle (ancienne usine désaffectée CISA)

Les valeurs des différents facteurs sont déterminés lors des calculs de probabilité dès la page 12 dudit rapport.

6 INDICATIONS SUR LE VOLUME ET LA STRUCTURE DU TRAFIC ET SUR LE TYPE ET LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS

Données générales sur le CJ (rapport de gestion 2005) :

Tonnes-kilomètres	238'913	(sans le trafic AJD de déchets et voie normale assurée par Cargo CFF pour cette dernière depuis décembre 2004)
Voyageurs-kilomètres	21'036'593	
Personnes transportées	1'398'413	

Données relatives aux années 2000-2005 :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nbre de wagons marchandises/an	2033	2010	1768	1725	1733	297
Tonnes-km	782'450	832'445	809'895	790'180	842'468	238'913
Voyageurs-km	17'612'231	17'789'050	18'125'061	18'867'636	19'505'857	21'036'593
Poids moyen chargement [t.]	38.70	37.07	40.88	42.97	44.12	37.55

Les prévisions de transports de marchandise dangereuse sont les suivantes, 4 à 5 wagons par jour, c'est à dire de 880 à 1'100 wagon par an. Cela représente environ 200 tonnes de marchandises par jour, c'est à dire environ 44'000 tonnes par an sur une durée de 4 an.

Dans le cas des CJ, la marchandise dangereuse entrant dans les considérations du rapport OPAM est uniquement les déchets traités de la décharge de Bonfol. Elle est acheminée par train marchandise uniquement entre Bonfol et Porrentruy. Les wagons sont chargés de containers dans le sens Bonfol-Porrentruy et vides dans l'autre sens.

Le tronçon concerné étant unique, la problématique est simplifiée : la totalité des marchandises dangereuses passent par tous les segments, dans les mêmes proportions.

7 TYPE ET FRÉQUENCE DES ACCIDENTS

Dans la formule du calcul des probabilités, on utilise le taux d'accidents proposé par le Manuel III de l'OPAM pour les chemins de fer à voie normale (paragraphe 2.3 du Manuel III OPAM).

Taux d'accident par kilomètre parcouru par les trains UR	
Pleine voie et tunnels	0,12 * 10 ⁻⁶
En gare	0,6 * 10 ⁻⁶

7.1 Statistiques accidents

Les statistiques accidents des CJ des 5 dernières années font apparaître des événements sans gravité, uniquement des dégâts matériels :

Année	Date	Nature	Détails
En 2000 :	8 juillet	Véhicule ind.	Un attelage accroche une barrière du PN de la route de Courgenay à Alle.
	14 juillet	Usure	Rupture d'un essieu de la BDe 102 à Vendlincourt.
En 2001 :	31 mai	Véhicule ind.	Accrochage d'une barrière du PN Rte de Miécourt à Alle.
	17 août	Véhicule ind.	Accrochage d'une barrière du PN Rte de Miécourt à Alle.
En 2002 :	24 juin	Naturel	Coup de foudre sur les IS de la gare de Alle.
	29 juillet	Véhicule ind.	PN km 42.09 Rte de Miécourt à Alle endommagé.
En 2003 :	11 mars	Naturel	Feu de broussailles de talus à Alle.
	12 mai	Manœuvre	Un camion de chargement de bois touche la LC enclenchée par erreur à la voie 11 de Vendlincourt.
	23 juin	Véhicule ind.	Un char à pont chargé de foin part à la dérive et chute sur la voie à l'approche du train dans la tranchée de Vendlincourt.
	26 juillet	Véhicule ind.	Une automobile s'encastre sous un wagon garé à Bonfol.
	25 octobre	Véhicule ind.	Barrière PN rte de Miécourt à Alle brisée.
En 2004 :	10 février	Véhicule ind.	LC endommagée et barrière cassée au PN rte de Courtavon à Vendlincourt.
	10 avril	Véhicule ind.	Barrières du PN rte de Miécourt à Alle cassées.
	23 mai	Naturel	Un arbre déraciné par une forte bise tombe sur la voie au passage du train 430 entre Vendlincourt et Bonfol.
	4 juin	Véhicule ind.	Barrière du PN rte de Miécourt à Alle cassées.
	24 septembre	Véhicule ind.	Butoir d'extrémité à Alle déplacé par un wagon poussé par un camion d'un chargeur.
En 2005	27 septembre	Manoeuvre	Lors de manœuvre, un wagon a endommagé un tracteur de chargement de betteraves qui était dans le gabarit.
	30 janvier	Individu	Un suicide sous le tain 433.
	16 juin	Véhicule ind.	Automobile arrêtée sous une barrière du PN rte de Miécourt à Alle.
	3 juillet	Véhicule ind.	Demi-barrière du PN rte de Miécourt à Alle cassées.
	8 novembre	Véhicule ind.	Barrière du PN rte de Courgenay à Alle brisées.

Remarques - analyse :

- 3 incidents sur 21 sont liés à des événements naturels (tempête) ;
- 15 incidents sur 21 sont causés par un tiers (non respect de la signalisation, lors de chargement, etc...) ;
- il reste 2 incidents sur 21 sur 5 ans (environ 0.4 incident en moyenne par année) qui engage la responsabilité des collaborateurs de l'entreprise.

8 INDICATIONS SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ

Voir annexes 16 et 19.

8.1 *Processus en cas d'accident*

Le personnel des gares de Alle et Bonfol actuellement est informé sur les risques et les procédures à suivre en cas d'incident (y compris les personnes à contacter dans l'entreprise et dans les services communaux et cantonaux concernés), comme le démontre les documents en annexe 19 :

- Plan d'alarme – Organisation des premiers secours pour les gares de Bonfol, Alle et Porrentruy.
- Procédure d'annonce des accidents (OEATP) dès le 1^{er} octobre 2000.

Il est également envisagé de former le personnel sur des scénarios d'accident spécifiques au transport de déchets de Bonfol, selon les analyses de la bci et des services cantonaux concernés.

9 ESTIMATION DE LA PROBABILITÉ D'UN ACCIDENT MAJEUR ENTRAINANT DE GRAVES DOMMAGES POUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT

9.1 Calculs de probabilité d'un scénario représentatif avec graves dommages et diagrammes

Le Manuel III de l'OPAM propose de calculer la probabilité d'occurrence des scénarios avec graves dommages par km et par an comme suit :

$$H_S = DAG_{RS} \cdot UR \cdot (4 \cdot (n_{RS} / n_{GZ})) \cdot RFZ \cdot ASS$$

Remarque générale :

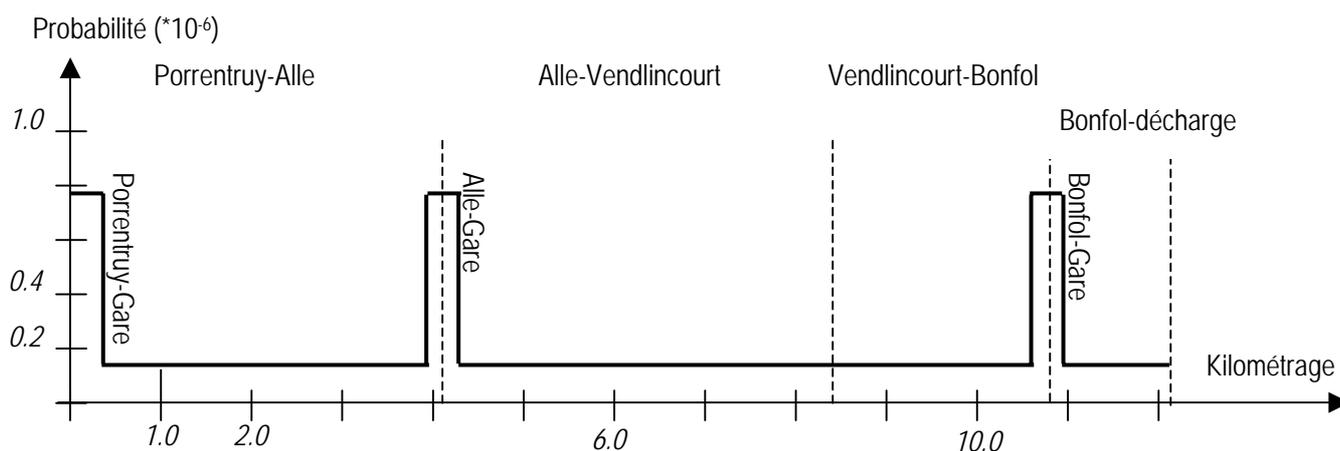
La valeur indiquée tient compte du facteur ASS le plus défavorable, même si celui-ci ne s'applique qu'à une zone limitée du secteur.

Pour la population, le risque d'incendie :

Les secteurs suivants ont les mêmes caractéristiques (population et configuration de voie) et sont donc regroupés dans le tableau ci-dessous :

- 2 Porrentruy-Alle, 4 Alle-Vendlincourt et 5 Vendlincourt-Bonfol - moins de 100 pers./km2 et pleine voie ;
- 1 Porrentruy, 3 Alle et 6 Bonfol – 100 à 2'000 pers./km2 et gare.

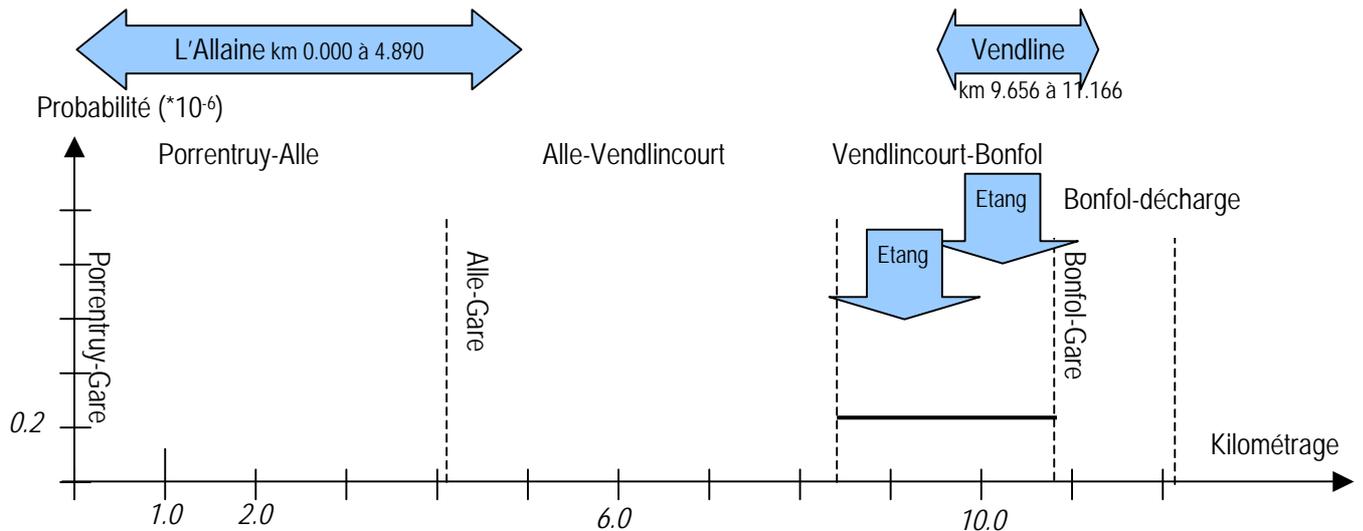
Secteur	DAG _{RS}	UR	$W=4 \cdot (n_{RS} / n_{GZ})$	RFZ	ASS	H _S
1-3-6 Gare	260	$0.6 \cdot 10^{-6}$	1.00	0,1	0,05	$0.78 \cdot 10^{-6}$
2-4-5. Pleine voie	260	$0.12 \cdot 10^{-6}$	1.00	0,1	0.05	$0.156 \cdot 10^{-6}$
7 Pleine voie	260	$0.12 \cdot 10^{-6}$	1.00	0,1	0,05	$0.156 \cdot 10^{-6}$



Pour la libération de liquides pouvant fortement altérer les eaux - Concernant les eaux superficielles :

Les caractéristiques des deux cours d'eau (l'Allaine et la Vendline) ont des débits inférieurs à 10 m3/s et n'entrent donc pas en considération dans la calculation. Par contre les étangs Rougeat et de Bonfol sont à considérer étant à moins de 50m de la voie :

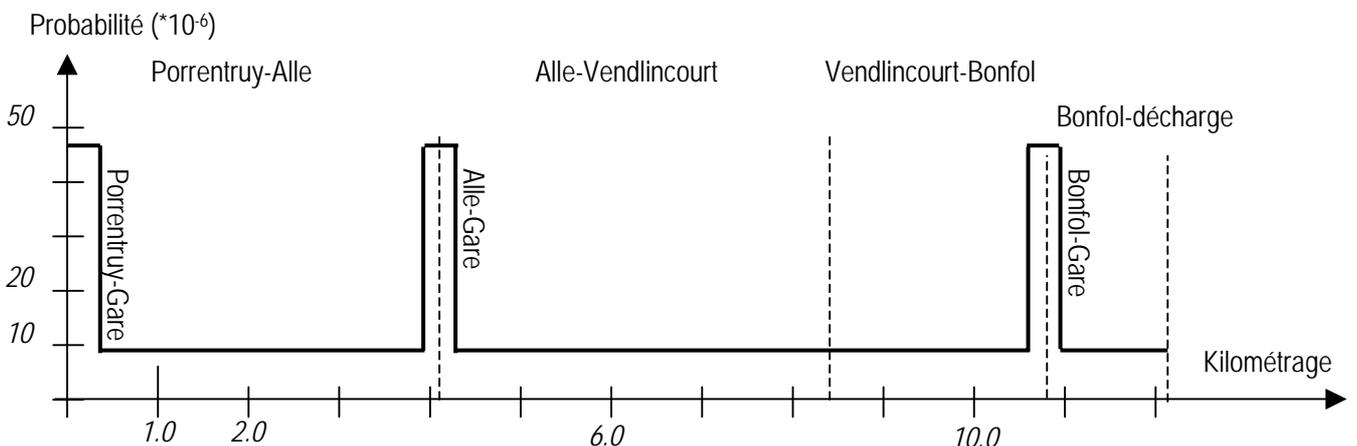
Secteur	DAG _{RS}	UR	$W=4^{*(n_{RS}/n_{GZ})}$	RFZ	ASS	H _s
5. Vendlincourt-Bonfol Pleine voie	260	$0.12 * 10^{-6}$	1.00	0,15	0,05	$0.234 * 10^{-6}$



Pour la libération de liquides pouvant fortement altérer les eaux - Concernant les eaux souterraines :

La région est essentiellement karstique avec des couches de marnes très peu perméables ; celles-ci émergent à certains endroits et par conséquent la perméabilité est très variable (de faible à importante). Il en est de même pour la profondeur du niveau piézométrique. De plus, l'ensemble du tracé se trouve dans des zones plus ou moins sensibles de protection. Par conséquent, pour rester du côté de la sécurité, on prendra la valeur de l'ASS la plus défavorable (page C19 du manuel III, OPAM).

Secteur	Zone protégée	DAG _{RS}	UR	$W=4^{*(n_{RS}/n_{GZ})}$	RFZ	ASS	H _s
1-6 Gare	Au <50m	260	$0.6 * 10^{-6}$	1.00	0,3	1,0	$46.8 * 10^{-6}$
3 Gare	S3 <50m	260	$0.6 * 10^{-6}$	1.00	0,3	1,0	$46.8 * 10^{-6}$
2-4-5-7. Pleine voie	Au-S3-S2 <50m	260	$0.12 * 10^{-6}$	1.00	0,3	1,0	$9.36 * 10^{-6}$



10 CONCLUSION

Le présent rapport succinct illustre la situation actuelle et future du tronçon Porrentruy-Bonfol dont les CJ est propriétaire.

Etant donné la topographie des lieux, les caractéristiques des matières dangereuses transportées et la durée limitée du trafic, nous pouvons conclure que le risque de graves dommages pour la population ou de pollution par libération de liquides est faible. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer une étude de risque supplémentaire.

Les CJ feront le nécessaire pour actualiser les documents existants et familiariser le personnel sur la problématique des accidents majeurs dans le cadre des études et des démarches entreprises par le canton du Jura et la bci pour l'assainissement de la décharge de Bonfol.

Les CJ sont constamment soucieux de remettre leur exploitation et leurs installations au niveau actuel en matière de sécurité.

Pour les chemins de fer du Jura

Le Directeur, Georges Bregnard

ANNEXE 3 – EXTRAIT GUIDE-HORAIRE DES CJ 2006

238 Porrentruy - Bonfol Classe unique

→	Delémont 240	5 21	6 21	6 42	7 21	7 42	8 21	8 42	10 21	10 42	11 21	11 42	12 21	12 42	13 21	13 42	
	Glovelier	5 36	6 36		7 36		8 36		10 36		11 36		12 36		13 36		
	Porrentruy	○ 5 55	6 52	7 06	7 52	8 06	8 52	9 06	10 52	11 06	11 52	12 06	12 52	13 06	13 52	14 06	
	Porrentruy	412	418		420		422		434		440		442		446		450
	Alle	ⓐ 6 10	7 10		8 10		9 10		11 16	ⓐ 11 57	ⓐ 12 10		13 16		ⓐ 14 10		ⓐ 14 15
	Vendlincourt	ⓐ 6 15	7 15		8 15		9 15		11 21	ⓐ 12 02	ⓐ 12 15		13 21		ⓐ 14 15		ⓐ 14 20
	Bonfol	ⓐ 6 20	7 20		8 20		9 20		11 26	ⓐ 12 07	ⓐ 12 20		13 26		ⓐ 14 20		ⓐ 14 24
	Bonfol	○ ⓐ 6 24	7 24		8 24		9 24		11 30	ⓐ 12 11	ⓐ 12 24		13 30		ⓐ 14 24		ⓐ 14 28
	Delémont 240	14 21	14 42	15 21	15 42	16 21	16 42	17 21	17 42	18 21	18 42	19 21	19 42	20 21			
	Glovelier	14 36		15 36		16 36		17 36		18 36		19 36		20 36			
	Porrentruy	○ 14 52	15 06	15 52	16 06	16 52	17 06	17 52	18 06	18 52	19 06	19 52	20 06	20 52			
	Porrentruy		460		462		468		472		478		480		484		
	Alle		ⓐ 15 32		16 16		17 10		18 10		19 10		20 10		ⓐ 21 07		
	Vendlincourt		ⓐ 15 37		16 21		17 15		18 15		19 15		20 15		ⓐ 21 12		
	Bonfol	○	ⓐ 15 42		16 26		17 20		18 20		19 20		20 20		ⓐ 21 17		
	Bonfol	○	ⓐ 15 46		16 30		17 24		18 24		19 24		20 24		ⓐ 21 21		

- ✕ Lundi - samedi, sauf les fêtes générales
- † Dimanches et fêtes générales (1^{er} et 2^{ème} jan, Vendredi saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 1^{er} août, 25 et 26 déc)
- ⓐ Lundi - vendredi, sauf les fêtes générales
- ⓐ Samedis, dimanches et fêtes générales
- Arrivée

←	Bonfol	411	415	417	419	421	433	439	443	445				
	Vendlincourt	ⓐ 5 48	ⓐ 6 34	ⓐ 6 48	7 34	8 34	10 34	11 34	ⓐ 12 34	ⓐ 12 58				
	Alle	ⓐ 5 51	ⓐ 6 37	ⓐ 6 51	7 37	8 37	10 37	11 37	ⓐ 12 37	ⓐ 13 01				
	Porrentruy	○ ⓐ 6 02	ⓐ 6 48	ⓐ 7 02	7 48	8 48	10 48	11 48	ⓐ 12 48	ⓐ 13 12				
	Porrentruy	6 06	6 52	7 06	7 52	8 06	8 52	9 06	10 52	11 06	11 52	12 06	12 52	13 06
	Glovelier	○ 6 22		7 22		8 22		9 22		11 22		12 22		13 22
	Delémont 240	○ 6 37	7 18	7 37	8 18	8 37	9 18	9 37	11 18	11 37	12 18	12 37	13 18	13 37
	Bonfol	449	461	465	471	475	479	481						
	Vendlincourt	13 34	15 50	16 34	17 34	18 34	19 48	ⓐ 20 48						
	Alle	13 37	15 53	16 37	17 37	18 37	19 51	ⓐ 20 51						
	Porrentruy	○ 13 43	15 59	16 43	17 43	18 43	19 57	ⓐ 20 57						
	Porrentruy	○ 13 48	16 04	16 48	17 48	18 48	20 02	ⓐ 21 02						
	Porrentruy	○ 13 52	14 06	16 06	16 52	17 06	17 52	18 06	18 52	19 06	20 06	21 06		
	Glovelier	○ 14 22	16 22	17 22		18 22		19 22	20 22	21 22				
	Delémont 240	○ 14 18	14 37	16 37	17 18	17 37	18 18	18 37	19 18	19 37	20 37	21 37		

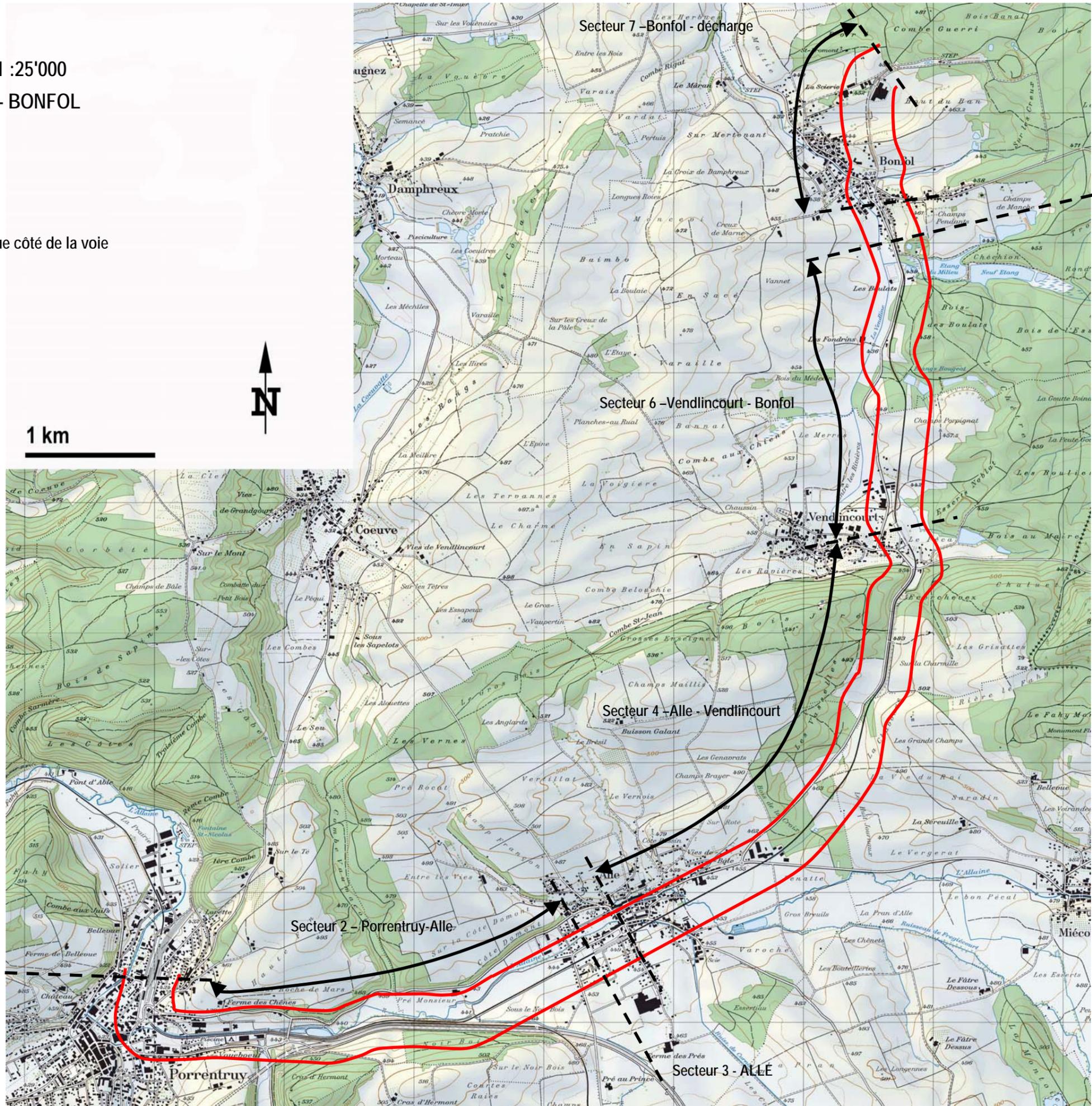
CJ Tavannes
 Tél. 032 482 64 50
 information@les-cj.ch
 www.les-cj.ch

ANNEXE 4 – EXTRAIT CARTE 1 :25'000
DU TRONCON PORRENTRUY – BONFOL

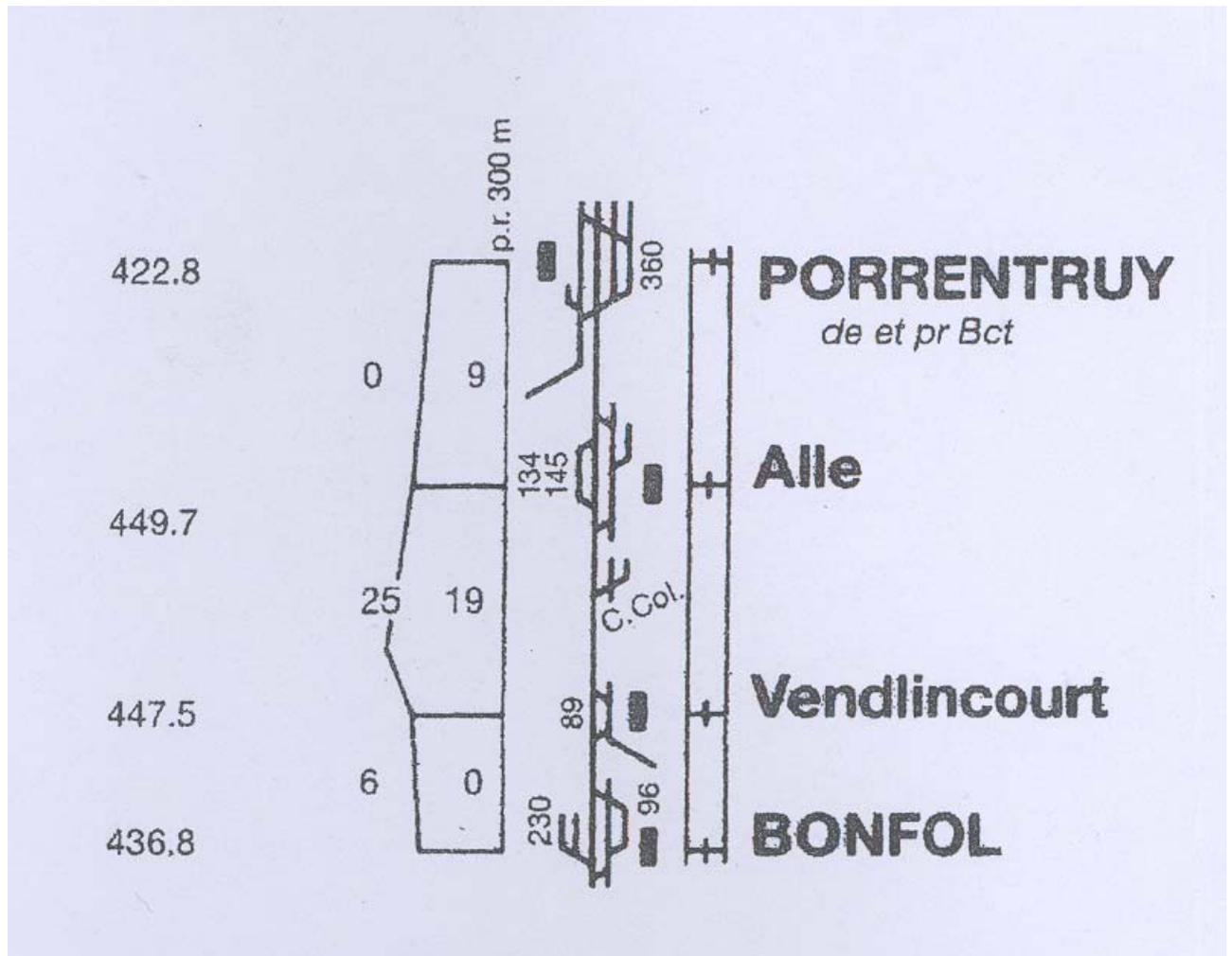
(Echelle 1 :25'000 non respectée)

Légendes :

 Zone de 200m de chaque côté de la voie



ANNEXE 5 – EXTRAIT DE L'HORAIRE GRAPHIQUE



GARE DE ALLE



Fig.1. Direction Bonfol, quai de chargement

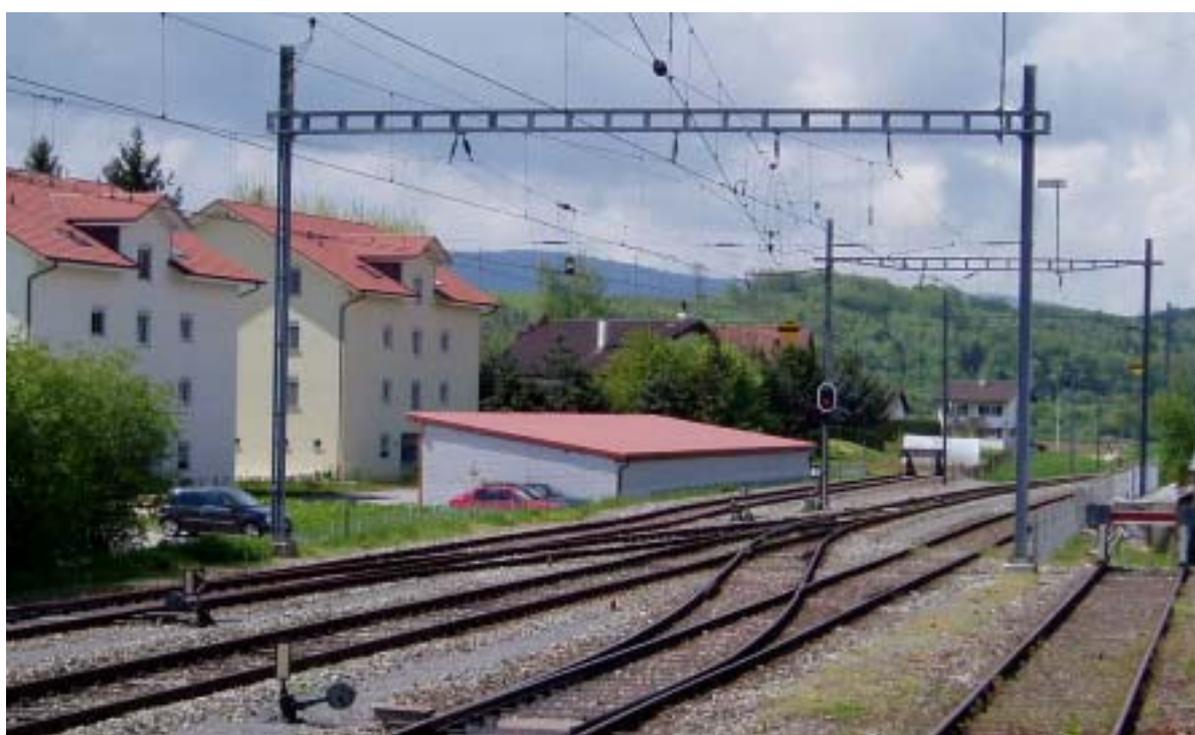


Fig. 2. Direction Bonfol, aiguillage et signalisations



Fig. 3. Direction Porrentruy



Fig. 4. Direction Porrentruy, détails des embranchements

Insérer photos montage du bâtiment de la gare

Fig. 5. Bâtiment de la gare et de la hall marchandises

GARE DE VENDLINCOURT



Fig. 6. Direction Bonfol, voie de raccordement ??



Fig. 7. Direction Porrentruy, voie de débord et branchement



Fig. 8. Direction Porrentruy, détails des embranchements



Fig. 9. Bâtiment de la gare



Fig. 10. Bâtiment de la gare, dépôt et quai de chargement

GARE DE BONFOL



Fig. 11. Direction « décharge », détails des embranchements



Fig. 12. Direction Porrentruy, dépôts et hall marchandises



Fig. 13. Dépôt et détails embranchements



Fig. 14. Direction Porrentruy, voie de débord et détails embranchements



Fig. 14. Direction « décharge », voie de débord et détails embranchements

Fig. 15. Bâtiment de la gare et hall marchandises
Intégrer le photo montage du bâtiment de la gare



Fig. 16. Hall marchandises



Fig. 17. Direction Porrentruy, quai de chargement



Fig. 18. Direction « décharge », quai de chargement

CENTRE AJOIE



Fig. 19. Direction Bonfol



Fig. 20. Direction Bonfol, voie de débord et détails des embranchements



Fig. 21. Direction Porrentruy, voie de raccordement

GARE DE PORRENTUY



Fig. 22. Direction Bonfol

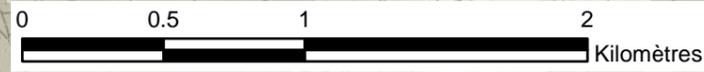


Fig. 23. Direction Bonfol, détails des embranchements



Fig. 24. Direction Porrentruy

ANNEXE 8 - ZONE DE PROTECTION DES EAUX



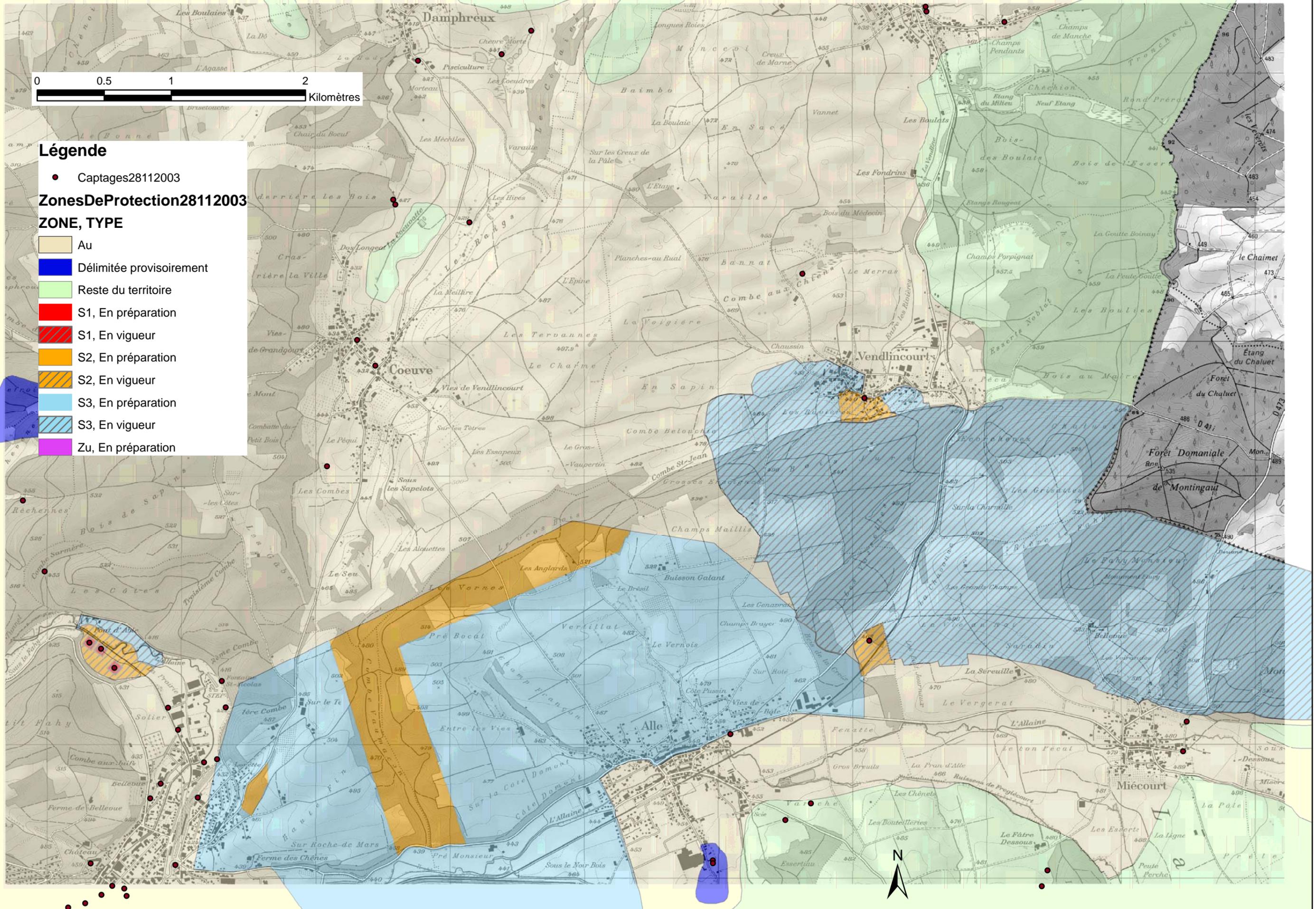
Légende

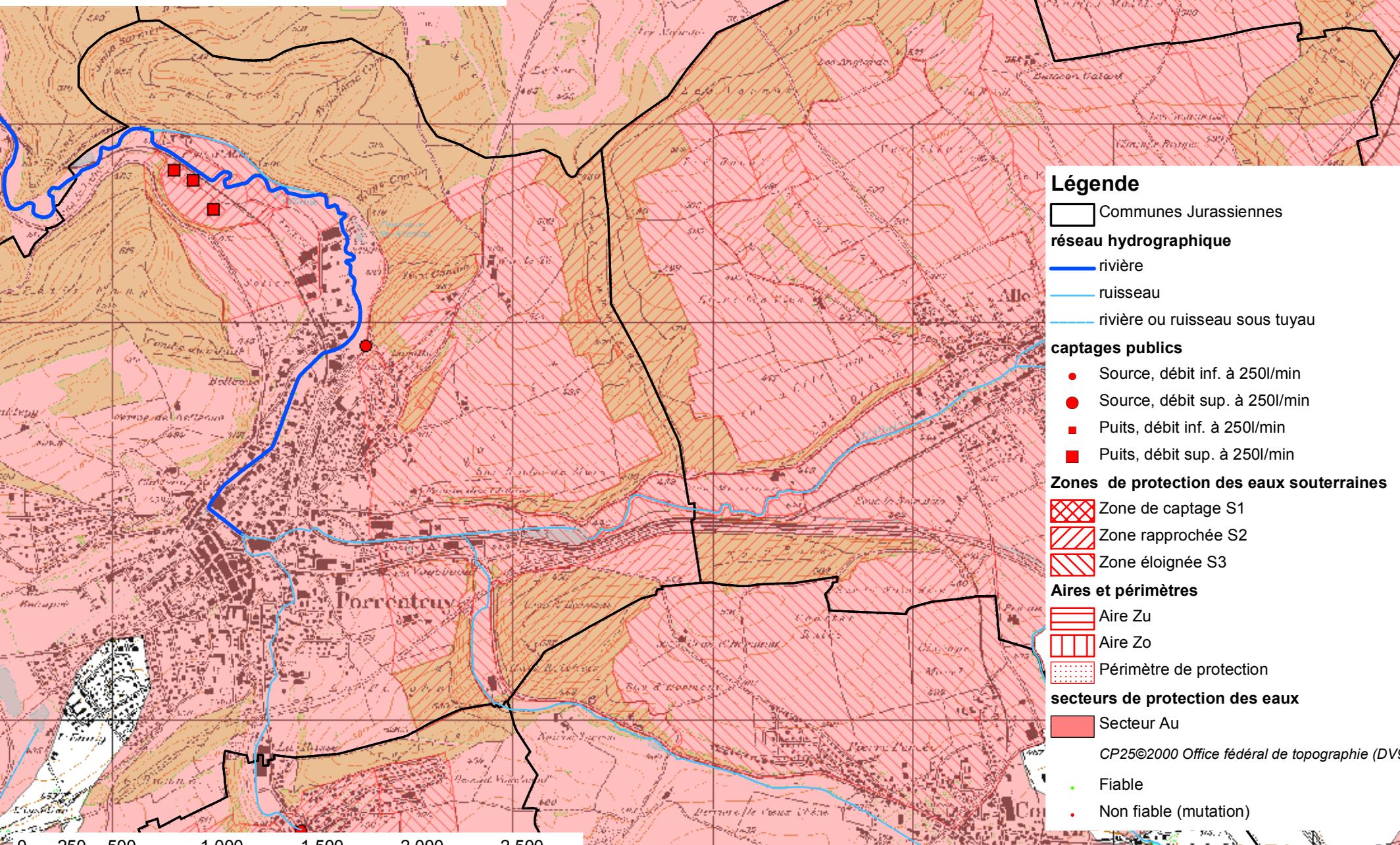
● Captages28112003

ZonesDeProtection28112003

ZONE, TYPE

-  Au
-  Délimitée provisoirement
-  Reste du territoire
-  S1, En préparation
-  S1, En vigueur
-  S2, En préparation
-  S2, En vigueur
-  S3, En préparation
-  S3, En vigueur
-  Zu, En préparation

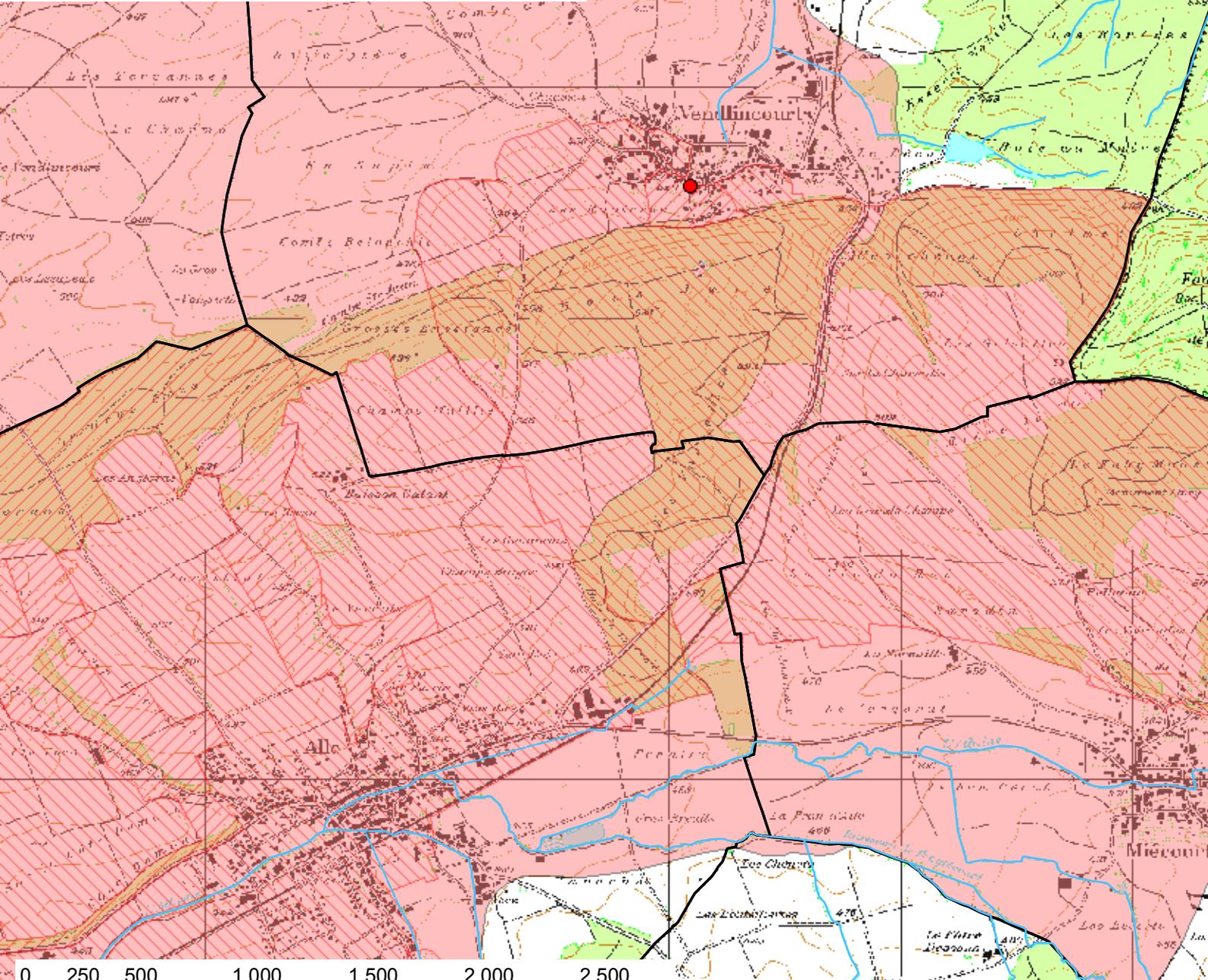




- Légende**
- Communes Jurassiennes
 - réseau hydrographique**
 - rivière
 - ruisseau
 - rivière ou ruisseau sous tuyau
 - captages publics**
 - Source, débit inf. à 250l/min
 - Source, débit sup. à 250l/min
 - Puits, débit inf. à 250l/min
 - Puits, débit sup. à 250l/min
 - Zones de protection des eaux souterraines**
 - Zone de captage S1
 - Zone rapprochée S2
 - Zone éloignée S3
 - Aires et périmètres**
 - Aire Zu
 - Aire Zo
 - Périmètre de protection
 - secteurs de protection des eaux**
 - Secteur Au
- CP25©2000 Office fédéral de topographie (DVS)
- Fiable
 - Non fiable (mutation)

0 250 500 1,000 1,500 2,000 2,500 Mètres 1:25,000

ANNEXE 9/2 - PROTECTION DES EAUX



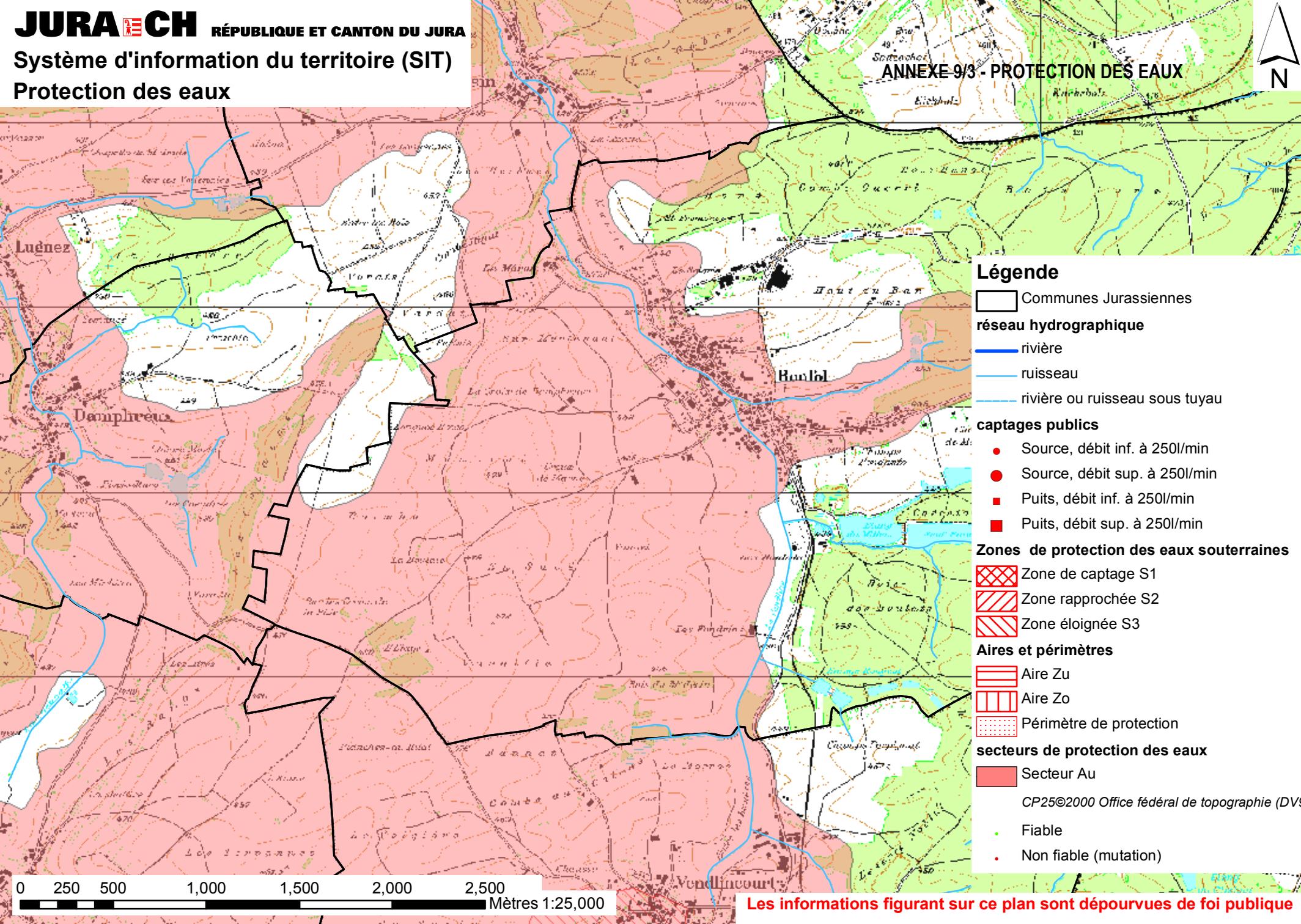
Légende

- Communes Jurassiennes
- réseau hydrographique**
- rivière
- ruisseau
- rivière ou ruisseau sous tuyau
- captages publics**
- Source, débit inf. à 250l/min
- Source, débit sup. à 250l/min
- Puits, débit inf. à 250l/min
- Puits, débit sup. à 250l/min
- Zones de protection des eaux souterraines**
- Zone de captage S1
- Zone rapprochée S2
- Zone éloignée S3
- Aires et périmètres**
- Aire Zu
- Aire Zo
- Périmètre de protection
- secteurs de protection des eaux**
- Secteur Au

CP25©2000 Office fédéral de topographie (DVS)

- Fiable
- Non fiable (mutation)





Légende

- Communes Jurassiennes
 - réseau hydrographique**
 - rivière
 - ruisseau
 - rivière ou ruisseau sous tuyau
 - captages publics**
 - Source, débit inf. à 250l/min
 - Source, débit sup. à 250l/min
 - Puits, débit inf. à 250l/min
 - Puits, débit sup. à 250l/min
 - Zones de protection des eaux souterraines**
 - Zone de captage S1
 - Zone rapprochée S2
 - Zone éloignée S3
 - Aires et périmètres**
 - Aire Zu
 - Aire Zo
 - Périmètre de protection
 - secteurs de protection des eaux**
 - Secteur Au
- CP25©2000 Office fédéral de topographie (DVS)
- Fiable
 - Non fiable (mutation)



Paramètres d'admission pour les usines d'incinération de déchets dangereux (UIDD) des sociétés AVG, GSB et HIM dans le cadre de l'élimination des déchets prémélangés en provenance de la décharge de Bonfol

Les déchets concernés seront prétraités dans l'installation de conditionnement de la décharge de Bonfol pour répondre aux exigences de transport sous forme de matières en vrac en conteneurs appropriés vers les trois UIDD. Or, pour l'exploitation de ces installations, il faut au regard de la finalité qualitative du traitement des déchets, tenir compte des critères d'acceptation énumérés ci-après

Exigences fondamentales:

- Aucun déchet radioactif au sens de l'Atomgesetz/Strahlenschutzverordnung (loi sur l'énergie atomique/ règlement relatif à la protection contre les radiations)
- Aucun déchet en fûts fermés
- Aucun récipient sous gaz sous pression (par ex. bombes spray)
- Aucune émanation de poussière
- Aucune substance explosive et aucune substance susceptible d'entraîner des réactions dangereuses en soute
- Aucun fluide libre et notamment aucun fluide légèrement inflammable
- Pour les matières prêtes à mettre en soute aucune matière non concassée > 0,25 m (par exemple: des pièces métalliques massives, comme les billes d'acier et blocs hydraulique, blocs de béton et pierres)

Critères relatifs aux substances polluantes:

= Matières standards ne réquérant pas de mesure particulière lors de l'incinération:

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| • Chlore | < 5 % en poids |
| • Fluor | < 0,5 |
| • Bromure | < 0,3 |
| • Iode | < 0,3 |
| • Soufre (organique, élémentaire) | < 3 % en poids |
| • Mercure | < 100 mg/kg |

Des déchets prémélangés présentant des concentrations plus élevées en polluants peuvent également être livrés, mais comme des mesures particulières sont alors impératives, une information préalable doit être communiquée à l'UIDD respective (avec indication du numéro du conteneur).

HIM GmbH • Waldstraße 11 • 64584 Biebesheim

Chemins de fer du Jura

A l'attention de M. le Directeur Bregnard

Rue du General – Voirol 1

CH – 2710 Tavannes

Business development / projects

Waldstraße 11
64584 Biebesheim

Dr. Dominik Deinzer
fon +49 6258 895-1182
cell fon : +49 172 758 5998
fax +49 6258 895-3333

dominik.deinzer@him.de
www.him.de

Votre référence Votre courrier Notre référence Ligne directe Date

Transport par chemins de fer / Analyse des risques

Monsieur le Directeur,

Suite à la réunion qui s'est tenue au sein de la bci (voir le procès-verbal correspondant), j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter ci-après une récapitulation succincte de l'état actuel des informations disponibles et susceptibles de revêtir une importance dans le cadre de l'élaboration de l'analyse des risques.

1. Préparation des matières excavées de la décharge

Après prise en charge des matières de la décharge dans le bunker de réception de la halle de préparation (voir aussi Annexe 1: Plan de conception „halle de préparation“), on effectuera un prélèvement initial d'échantillons avec analyse consécutive des propriétés des matériaux¹.

Cette phase se poursuivra par la préparation des matériaux avec chargeur frontal/pelle mécanique. Ce faisant, en fonction de leur composition, qualités et consistance, les déchets seront intensivement mélangés avec des additifs (« sciure ») jusqu'à ce que tous les liquides qu'ils

¹ Paramètres d'analyse / Contrôle initial

- Valeur du pH
- Test de réactivité par addition d'une solution à 10% d'hydroxyde de sodium, à 10% d'acide sulfurique et de sciure sèche :
 - o production de gaz (comme H₂S, HCN, NH₃, NO_x, H₂)
 - o augmentation de la température
 - o propriétés fortement oxydantes (risque d'inflammation)
- Combustibilité
- Analyse spectrométriques à fluorescence X pour les métaux lourds, halogènes, soufre

ANNEXE 17 – ANALYSE DE RISQUE

peuvent éventuellement contenir soient liés et le mélange de matières solides obtenu puisse être classé et transporté.

Par ailleurs, en fonction des résultats obtenus à l'issu des contrôles initiaux, l'addition de chaux éteinte permettra en cours de préparation d'assurer l'obtention d'une valeur pH non-critique.

Au cours des travaux de préparation, il sera procédé à un brassage intensif des différents types de déchets contenus dans chaque charge. Ceci permettra d'activer et de déclencher de façon contrôlée toute réaction chimique résiduelle dans les matériaux traités. Les déchets seront ainsi, grâce aux contrôles initiaux et à la préparation, transformés dans la mesure de la faisabilité technique en un mélange de matières solides caractérisé par des propriétés connues qui pourra ensuite être classé comme non-critique eu égard aux conditions de manipulation.

Par le biais d'un prélèvement d'échantillons et d'un contrôle analytique au moment de la sortie des déchets préparés, les propriétés des matériaux seront à nouveau contrôlées avant que ces matériaux soient mis à disposition pour transport.

2. Stockage temporaire / surveillance des conteneurs/mise en quarantaine de conteneurs.

Actuellement, il est prévu d'aménager une zone de stockage temporaire pour au total environ 90 conteneurs pleins et 30 conteneurs vides sur le site de la décharge. En tant que mesure de sécurité organisationnelle supplémentaire, les conteneurs remplis seront stockés provisoirement sur ces surfaces pendant 2 à 3 jours avant leur chargement.

Sur les aires de stockage temporaire, on ne placera que des conteneurs ayant été soumis au contrôle de sortie.

Pour les charges de matériaux pour lesquelles un comportement réactif au cours de la préparation a été constaté, une zone séparée équipée d'installations de surveillance et de sécurité (voir annexe 2) est prévue pour la mise en quarantaine de conteneurs.

3. Conteneur de transport

Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre d'un projet de référence similaire (Assainissement de la décharge „TRI – Halde / Stadtallendorf²), nous avons conçu un nouveau type de conteneur dit „Conteneur de transport - BONFOL “ qui sera adapté au transport des matériaux de la décharge de Bonfol.

Ce conteneur répond aux exigences suivantes:

- étanchéité aux liquides en raison de son exécution en tant que bac soudé à l'intérieur et à l'extérieur et coins renforcés

² Elimination d'environ 85 000 t de matières particulièrement critiques du point de vue émissions potentielles (soit environ 39 500 t de sol et environ 45 700 t de boues ; paramètre de référence de contamination : mononitrotoluène).

ANNEXE 17 – ANALYSE DE RISQUE

- étanchéité aux odeurs grâce à l'exécution plane de son couvercle pourvu d'un joint élastomère périphérique et de fermetures excentriques à serrage rapide
- pour le couvercle, aucun mécanisme de fermeture ou d'ouverture compliqué et requérant une grande maintenance
- Raccords dans le couvercle pour eau d'extinction et balayage à l'azote
- approprié et homologué pour le transport par rail et route (homologation ADR /RID par la « Bundesanstalt für Materialforschung und –prüfung (BAM, Deutschland) »), certificat de conformité du contrôle technique TÜV ou institut d'essais similaire).

Un schéma de principe du conteneur prévu ainsi qu'une photo du conteneur de transport utilisé dans le cadre du projet de référence sont présentés en annexe 3.

Dans ce contexte, il convient de souligner que le volume de transport prévu pour le „Conteneur de transport - BONFOL “ est de 10 m³ environ, soit un volume relativement faible comparé aux autres systèmes de conteneurs (comme ACTS) ce qui correspond à un facteur de sécurité additionnel.

Les conteneurs de transport mis en œuvre seront contrôlés afin de détecter tout endommagement possible – A cet effet, un plan de contrôle sera mis au point avec définition des points et intervalles de contrôle. Pour la réparation des défauts constatés, un atelier pour conteneurs équipé en conséquence sera aménagé sur le site de Bonfol.

4. Caractérisation des matières à transporter

Selon l'état actuel des évaluations, nous avons prévu d'appliquer en priorité le n° ONU 3077 (classe 9, groupe d'emballage III) pour la caractérisation des matériaux à transporter.

4.1 Justification du n° ONU

Il peut être présumé, qu'après les phases de préparation et d'analyses et la mise en stockage temporaire des conteneurs, les matériaux ne présenteront plus aucune propriété réactive dangereuse pour le transport. Selon les dispositions légales en matière de transports, une appréciation de ces matériaux du point de vue de leur classement en tant que marchandises dangereuses doit toutefois être effectuée.

Il incombe à l'expéditeur d'effectuer une classification pour ces déchets solides ne contenant plus de liquides à l'état libre. Il est très probable que la plus grande majorité des charges ne soit pas à considérer comme marchandises dangereuses en raison de la très faible concentration en polluants qu'elles contiennent. Il est toutefois systématiquement nécessaire d'attribuer un n° ONU et une classe correspondante plausible en tant que marchandises dangereuses. En tout état de cause, le transport sera effectué dans des conteneurs spéciaux homologués et avec des mesures de sécurité renforcées.

ANNEXE 17 – ANALYSE DE RISQUE

Il convient toujours de partir du principe que les mélanges de déchets solides (il n'existe en l'espèce aucune substance isolée à l'état pur) contiendront encore des substances considérées comme polluantes pour l'environnement sous forme plus ou moins concentrée. C'est ce qui explique le classement général qui, compte tenu des déchets mis en décharge et des opérations effectuées dans la halle de préparation, couvre la partie essentielle des charges de transport.

N° ONU 3077 (matière dangereuse pour l'environnement, solide, N.S.A.), Classe 9, Code M7, Groupe d'emballage III

En fonction des résultats de la détermination du point éclair et des analyses de combustibilité effectuées au cours du contrôle de sortie de routine (temps de combustion inférieur à 45 sec pour section de mesure de 100 mm et flamme continue) il se peut qu'un classement ADR/RID différent soit nécessaire pour certaines charges :

N° ONU 3175 (matières solides..., contenant un liquide inflammable avec un point éclair inférieur ou égal à 61° C, N.S.A.), classe 4.1, code F1, groupe d'emballage II.

L'attribution aux mélanges de déchets d'un n° ONU de la classe 6.1 ne sera nécessaire que dans certains cas particuliers (par ex. hautes concentrations de métaux lourds comme du mercure).

En raison de ce qui vient d'être exposé, les classes de matières dangereuses suivantes peuvent en principe être exclues :

Classes de matières dangereuses selon ADR/RID	Justification d'exclusion
Classe 1 – Matériaux et objets explosibles	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux de préparation ont activé et déclenché de façon contrôlée toute réaction chimique résiduelle dans les matériaux.• Un échantillonnage représentatif et tenant compte des anomalies relevées visuellement est effectué, suivi d'une analyse• Les fûts éventuellement intacts sont triés et éliminés séparément• Une lettre du Département de la Défense, de la Protection de la Population et des Sports (DDPS) affirme qu' "il existe une probabilité quasi certaine qu'il n'y a aucun détonateur provenant des unités de production de la Confédération entreposé à Bonfol "
Classe 2 - Gaz	<ul style="list-style-type: none">• Les bouteilles éventuellement présentes sont triées et éliminées séparément
Classe 3 – Liquides inflammables	<ul style="list-style-type: none">• Tous les liquides libres dans les déchets sont liés par l'ajout d'additifs (sciure, chaux)• Les fûts éventuellement intacts et contenant des liquides sont triés et éliminés séparément
Classe 4.2 – Matières pyrophoriques	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux de préparation ont activé et déclenché de façon contrôlée toute réaction pyrophorique résiduelle dans les matériaux.• Les fûts éventuellement intacts sont triés et éliminés séparément

ANNEXE 17 – ANALYSE DE RISQUE

Classe 4.3 - Matières qui au contact avec de l'eau émettent des gaz inflammables	<ul style="list-style-type: none">• Sur la base des informations disponibles, il est très improbable que la décharge contienne encore des fûts intacts• Les fûts éventuellement intacts sont triés et éliminés séparément• La décharge a été entièrement noyée → toutes les réactions possibles au contact avec l'eau ont déjà eu lieu• Les travaux de préparation ont activé et déclenché de façon contrôlée toute réaction chimique résiduelle dans les matériaux.
Classe 5.1 – Matières comburantes inflammables (oxydantes)	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux de préparation ont activé et déclenché de façon contrôlée toute réaction chimique résiduelle dans les matériaux.• Les fûts éventuellement intacts sont triés et éliminés séparément
Classe 5.2 – Peroxydes organiques	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux de préparation ont activé et déclenché de façon contrôlée toute réaction chimique résiduelle dans les matériaux.• Les fûts éventuellement intacts sont triés et éliminés séparément
Classe 6.2 – Matières infectieuses	<ul style="list-style-type: none">• Absentes
Classe 7 – Matières radioactives	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle par radiomètre• Ne sont pas à attendre
Classe 8 – Matières corrosives	<ul style="list-style-type: none">• Lors des travaux de préparation, les déchets sont, si nécessaire, neutralisés par addition de chaux éteinte pour assurer l'obtention d'un pH neutre• Les travaux de préparation ont activé et déclenché de façon contrôlée toute réaction chimique résiduelle dans les matériaux.• Les fûts éventuellement intacts sont triés et éliminés séparément

5. Système de suivi du transport / „tracking and tracing“

Sur tout le trajet à partir de Bonfol, les conteneurs pourront être localisés en tout temps au moyen du système de suivi des wagons des sociétés de chemin de fer participant à ces opérations, à savoir: CHEMOIL / SBB et Deutsche Bahn AG (DB). La direction du projet sur place sera ce faisant régulièrement informée du déroulement des opérations de transport sur tout le trajet à parcourir ; la documentation des données entrantes faisant partie intégrante du système de suivi des transports. Le module développé par CHEMOIL intitulé « Tracking and Tracing » servira de base à ce système. Les informations disponibles seront transmises par courrier électronique suivant une cadence journalière à convenir ou bien mises à la disposition de la direction du projet sur place via Internet.

Le système „Tracking and Tracing“ permet le suivi d'un wagon en tant qu'unité de transport minimale.

Dr. Dominik Deinzer

Biebesheim, le 13 avril 2006



Plan d'alarme - Organisation des premiers secours

en cas d'accidents de chemin de fer, de perturbations d'exploitation, d'incendies et d'accidents avec des matières dangereuses

Généralités et ordre d'urgence des premières mesures

1. Utiliser la check-list événement (CLEV) appropriée

CLEV No	Titre
1	Dérangement aux appareils d'enclenchement Dérangement aux lignes de contact Avarie aux superstructures
2	Train en détresse (avarie de locomotive et dérangement au matériel roulant)
3	Accident de personne
4	Déraillement Collision de trains Collision avec un véhicule routier
5	Mise en danger de trains Franchissement de signal à l'arrêt
6	Accident hydrocarbures, matières radioactives, produits chimiques Événement avec des matières dangereuses
7	Incendie dans un train
8	Incendie, inondation, événement naturel (influence extérieure sans accident ferroviaire)
9	Dérive de véhicules
10	Alerte à la bombe

2. Information, protection et couverture du lieu de l'accident

Informez le CGT, le centre TC et les gares concernées.

Protéger et si nécessaire couvrir les voies obstruées. Au besoin, déclencher la ligne de contact et la mettre à la terre. Empêcher les voyageurs et les curieux de stationner sur les voies empruntées par les trains; éventuellement barrer les accès.

Accident avec des matières dangereuses Barrer les accès au lieu de l'accident. Interdire de fumer et éloigner les sources d'allumage. Ne pas toucher la matière et se tenir du côté d'où vient le vent. Se comporter comme l'indique l'aide-mémoire "Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer" (impr. CFF 7005.0). Déclencher et mettre à la terre la ligne de contact.

3. Demander les secours de nature sanitaire (médecins, samaritains, etc...)

4. Demander les secours de nature technique

5. Faire appel aux agents de renfort

6. En cas de lésions corporelles graves ou de décès, aviser la police et les autorités cantonales (R 43.2, ch.7.3)

7. Informer les voyageurs sur les retards et leur cause ainsi que sur les mesures extraordinaires prises.

Numéros de téléphone importants	Tél. CJ	Réseau public
Exploitation CJ M. Kocher Tavannes	460	032 482 64 60 032 481 32 06 079 590 47 82
Service d'information de la RT lors d'une perturbation de trafic G. Bregnard	451	032 482 64 51 032 475 58 66 079 607 82 14
Inspecteur d'exploitation M. Kocher	463	032 482 64 60 032 481 32 06 079 590 47 82
Police cantonale		117 032 420 65 65
Autorité cantonale Gendarmerie Cantonale Porrentruy	---	032 465 32 32
Bureau de poste Alle		032 471 19 05
Autorité cantonale / Procureur général	---	032 465 33 30



Chemins de fer du Jura

Bonfol**Tél. CJ : 246****Réseau public :****032 474 44 28**

Secours de nature sanitaire	Tél. cabinet/bureau	Tél. privé
Ambulance		144 032 465 65 65
Médecin Dr Junod Jean-Jacques à Alle	032 471 13 24	032 471 13 24
Médecin remplaçant Dr Moser Nicolas à Bonfol	032 474 43 74	032 474 43 74
Médecin des environs Dr Monnat Alphonse	032 466 51 51	032 466 46 45
Médecin des environs Dr Fridez Claude	032 466 51 51	032 466 47 75
Hôpital régional à Porrentruy	032 465 65 65	---
Société de samaritains, Président, M. Perret Maurice. à Porrentruy		032 466 50 27
Hélicoptère de sauvetage	---	Rega 1414
Défense d'entreprise des CFF	0512 24 24 24	0512 24 24 24

Appui psychologique	Tél. cabinet/bureau	Tél. privé
Porrentruy , Centre Médico-psychologique (CMP)	032 467 36 00	144

Secours de nature technique : Locs/wagons de secours, grue, IS, voie, LC, ...	Téléphone CJ et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Dépôt des locomotives (wagon de secours) Ateliers CJ Tramelan	331 032 486 93 31 079 313 67 41	v.ch.29.à l'annexe de l'HS 032 487 67 15
Chef TA M. Stolz Th.		
Gare Bonfol : Bernard Nissille André Röthlisberger	246	032 474 42 38 032 474 48 14 079 793 07 28
Chef de la section de la voie M. Yvan Perrin	327 032 486 93 27 079 214 25 70	032 466 11 84
Surveillant / 1 Nicolas Girard, Le Noirmont	079 284 48 91	032 953 15 85 079 360 50 63
Chef de secteur des installations de sécurité Ateliers CJ Tramelan	032 486 93 31 079 313 67 41	v.ch.29.à l'annexe de l'HS
Service de piquet IS		“
Chef de secteur des installations électriques TBT / 1		“
Service de piquet TBT		“
Chef de secteur des installations électriques LC		“
Service de piquet LC / 1		“
Usine électrique, sous-station Lausanne		“
1/ Si celui-ci peut être atteint plus rapidement que le chef du service, qui doit cependant être Aussi avisé.		



Chemins de fer du Jura

Bonfol

Tél. CJ : 246

Réseau public :

032 474 44 28

Incendie / Danger d'incendie	Téléphone CJ et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Service du feu, SIS Vendline		118
Cdt Edouard Roth Coeuve	032 466 40 14	032 466 40 14
Vice-Cdt Philippe Moirandat Alle	032 471 33 35 079 202 65 87	032 471 16 76 079 202 65 87
Police du feu	032 466 50 64	
Gilles Braichet Maître-ramoneur Porrentruy	079 443 48 17	079 443 48 17
Défense d'entreprise des CFF	0512 24 24 24	0512 24 24 24
Train d'extinction et de sauvetage des CFF à Delémont	0512 24 24 24	0512 24 24 24

Douane / gardes-frontière	No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Douane Suisse à Boncourt	032 475 57 10
Douane Française à Delle (France)	0033 3 84 56 22 89
Corps des gardes-frontière jurassiens à Delémont 24h sur 24h	032 420 65 20

Accidents avec des matières dangereuses	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Poste d'alarme du service du feu	118	118
Défense d'entreprise des CFF	0512 24 24 24	0512 24 24 24
Train d'extinction et de sauvetage, wagon de défense hydrocarbures/wagons-citernes	0512 24 24 24	0512 24 24 24
Centre de défense chimique de Delémont	118	118
Citerne routière pour le transvasement de l'huile et de l'essence (JURA = Néant)		
Office de protection des eaux de la République et Canton du Jura	032 461 48 00	---
Chimiste cantonal M. Ramseier Claude à Delémont	032 461 48 00	032 422 96 35
Centre d'informations toxicologiques de Zurich (appel d'urgence en cas d'intoxication)	145	145
Protection contre les radiations : Poste d'alarme radioactivité auprès de l'Institut suisse de météorologie <i>Institut suisse de météorologie</i>	01 251 60 88 01 256 91 11	01 251 60 88 01 256 91 11

Automobiles postales, entreprises de transports privées ou communales, taxis	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
*** Autocars ***		
Automobiles CJ M. Negri à Tramelan	336 032 486 93 36 079 622 15 76	032 484 95 77
“ M. Oppliger à Tramelan	337 032 486 93 37 079 203 59 26	079 714 50 51



Chemins de fer du Jura

Bonfol

Tél. CJ : 246

Réseau public :

032 474 44 28

Novicar	Mme Valérie Martin	301 032 486 93 01	079 326 00 00
Stucki Voyages	à Porrentruy	032 465 95 75	032 466 20 35
*** Taxis ***			
Ribeaud (mini - bus 18 places)		032 466 10 20	079 334 37 38
Georges		032 466 82 82	079 356 68 33
Terreaux		032 466 66 22	032 466 66 22

Neige (aiguilles) ANNEXE I A LA LETTRE-CIRCULAIRE N° 11/87		Tél. CJ	Réseau public
Instructions concernant les travaux de déblaiement de la neige pour l'hiver 2005 / 06			
Gare de Glovelier + Secteur 4	Responsable L. Bourquenez	249 079 473 50 57	032 466 36 86 079 278 41 61
	Remplaçant B. Fellmann	249	032 474 42 19 078 824 77 24

Liste de tous les collaborateurs de la gare *			No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Nom, prénom	Adresse		
Rothlisberger André	Chemin de la Gare 60 d	2943 Vendlincourt	032 474 48 14 079 793 07 28
Nissille Bernard	Rue de la Gare 51	2944 Bonfol	032 474 42 38
Vallat Gérard	Sorbiers 762	2902 Porrentruy	032 466 34 68 079 756 42 57

Divers numéros			No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Glatz Pascal	Rte de Courgenay 41	2942 Alle	032 471 23 59 079 533 66 61
Grossenbacher Yves-André	Rte de Courtavon 68	2944 Bonfol	032 474 49 75
Tatti Yves	Cité Fattet	2944 Bonfol	032 474 49 70
Guenat Daniel	La Grenière 191	2944 Bonfol	032 474 46 14
Crevoiserat Fiorenzo	Rte de Lugnez	2935 Beurnevésin	032 474 45 82 079 363 58 24
Girard Nicolas	Chemin du Muguet 4	2340 Le Noirmont	032 953 15 85 079 360 50 63 Equipe 3 079 284 48 91
Bourquenez Louis	Rte de Belfort 51	2900 Porrentruy	032 466 36 86 079 278 41 61 Equipe 3 079 473 50 57
Fellmann Bernard	Rte Principale 51	2943 Vendlincourt	032 474 42 19 078 824 77 24
Vermot-des-Roches Michel	Mormont 56	2922 Mormont	032 466 50 40 079 756 42 57
Vigueret Fernando	Cité Fattet	2944 Bonfol	032 474 40 46 079 417 80 62



Chemins de fer du Jura

Bonfol

Tél. CJ : 246

Réseau public :

032 474 44 28

Etat des mises à jour effectuées

Date	Motif de la mise à jour <input checked="" type="checkbox"/>		Mise à jour par ...	
	Modification	Contrôle périodique	Nom, prénom	Fonction
<u>1er trimestre</u>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>2ème trimestre</u>				
30 mai 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	André Röthlisberger	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>3ème trimestre</u>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>4ème trimestre</u>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

→ Lors de chaque mise à jour le CG/CS met la nouvelle édition du document en circulation auprès de tous les collaborateurs du service. 1 exemplaire (papier ou Mémorandum pour windows)



Chemins de fer du Jura

ALLE

Tél. CJ : 241

Réseau public :

032 474 13 14

Plan d'alarme - Organisation des premiers secours

en cas d'accidents de chemin de fer, de perturbations d'exploitation, d'incendies et d'accidents avec des matières dangereuses

Généralités et ordre d'urgence des premières mesures

1. Utiliser la check-list événement (CLEV) appropriée

CLEV No	Titre
1	Dérangement aux appareils d'enclenchement Dérangement aux lignes de contact Avarie aux superstructures
2	Train en détresse (avarie de locomotive et dérangement au matériel roulant)
3	Accident de personne
4	Déraillement Collision de trains Collision avec un véhicule routier
5	Mise en danger de trains Franchissement de signal à l'arrêt
6	Accident hydrocarbures, matières radioactives, produits chimiques Événement avec des matières dangereuses
7	Incendie dans un train
8	Incendie, inondation, événement naturel (influence extérieure sans accident ferroviaire)
9	Dérive de véhicules
10	Alerte à la bombe

2. Information, protection et couverture du lieu de l'accident

Informez le CGT, le centre TC et les gares concernées.

Protéger et si nécessaire couvrir les voies obstruées. Au besoin, déclencher la ligne de contact et la mettre à la terre. Empêcher les voyageurs et les curieux de stationner sur les voies empruntées par les trains; éventuellement barrer les accès.

Accident avec des matières dangereuses Barrer les accès au lieu de l'accident. Interdire de fumer et éloigner les sources d'allumage. Ne pas toucher la matière et se tenir du côté d'où vient le vent. Se comporter comme l'indique l'aide-mémoire "Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer" (impr. CFF 7005.0). Déclencher et mettre à la terre la ligne de contact.

3. Demander les secours de nature sanitaire (médecins, samaritains, etc...)

4. Demander les secours de nature technique

5. Faire appel aux agents de renfort

6. En cas de lésions corporelles graves ou de décès, aviser la police et les autorités cantonales (R 43.2, ch.7.3)

7. Informer les voyageurs sur les retards et leur cause ainsi que sur les mesures extraordinaires prises.

Numéros de téléphone importants	Tél. CJ	Réseau public
Exploitation CJ M. Kocher Tavannes	460	032 482 64 60 032 481 32 06 079 590 47 82
Service d'information de la RT lors d'une perturbation de trafic G. Bregnard	451	032 482 64 51 032 475 58 66 079 607 82 14
Inspecteur d'exploitation M. Kocher	463	032 482 64 60 032 481 32 06 079 590 47 82
Police cantonale		117 032 420 65 65
Autorité cantonale Gendarmerie Cantonale Porrentruy	---	032 465 32 32
Bureau de poste Alle		032 471 19 05
Autorité cantonale / Procureur général	---	032 465 33 30



Chemins de fer du Jura

ALLE

Tél. CJ : 241

Réseau public :

032 474 13 14

Secours de nature sanitaire	Tél. cabinet/bureau	Tél. privé
Ambulance		144 032 465 65 65
Médecin Dr Junod Jean-Jacques à Alle	032 471 13 24	032 471 13 24
Médecin remplaçant Dr Moser Nicolas à Bonfol	032 474 43 74	032 474 43 74
Médecin des environs Dr Monnat Alphonse	032 466 51 51	032 466 46 45
Médecin des environs Dr Fridez Claude	032 466 51 51	032 466 47 75
Hôpital régional à Porrentruy	032 465 65 65	---
Société de samaritains, Président, M. Perret Maurice. à Porrentruy		032 466 50 27
Hélicoptère de sauvetage	---	Rega 1414
Défense d'entreprise des CFF	0512 24 24 24	0512 24 24 24

Appui psychologique	Tél. cabinet/bureau	Tél. privé
Porrentruy , Centre Médico-psychologique (CMP)	032 467 36 00	144

Secours de nature technique : Locs/wagons de secours, grue, IS, voie, LC, ...	Téléphone CJ et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Dépôt des locomotives (wagon de secours) Ateliers CJ Tramelan	331 032 486 93 31 079 313 67 41	v.ch.29.à l'annexe de l'HS 032 487 67 15
Chef TA M. Stolz Th.		
Gare Bonfol : Bernard Nissille André Röthlisberger	246	032 474 42 38 032 474 48 14 079 793 07 28
Chef de la section de la voie M. Yvan Perrin	327 032 486 93 27 079 214 25 70	032 466 11 84
Surveillant / 1 Nicolas Girard, Le Noirmont	079 284 48 91	032 953 15 85 079 360 50 63
Chef de secteur des installations de sécurité Ateliers CJ Tramelan	032 486 93 61 079 313 67 41	v.ch.29.à l'annexe de l'HS
Service de piquet IS		“
Chef de secteur des installations électriques TBT / 1		“
Service de piquet TBT		“
Chef de secteur des installations électriques LC		“
Service de piquet LC / 1		“
Usine électrique, sous-station Lausanne		“
1/ Si celui-ci peut être atteint plus rapidement que le chef du service, qui doit cependant être Aussi avisé.		



Chemins de fer du Jura

ALLE

Tél. CJ : 241

Réseau public :

032 474 13 14

Incendie / Danger d'incendie	Téléphone CJ et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Service du feu, SIS Vendline		118
Cdt Edouard Roth Coeuve	032 466 40 14	032 466 40 14
Vice-Cdt Philippe Moirandat Alle	032 471 33 35 079 202 65 87	032 471 16 76 079 202 65 87
Police du feu	032 466 50 64	
Gilles Braichet Maître-ramoneur Porrentruy	079 443 48 17	079 443 48 17
Défense d'entreprise des CFF	0512 24 24 24	0512 24 24 24
Train d'extinction et de sauvetage des CFF à Delémont	0512 24 24 24	0512 24 24 24

Douane / gardes-frontière	No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Douane Suisse à Boncourt	032 475 57 10
Douane Française à Delle (France)	0033 3 84 56 22 89
Corps des gardes-frontière jurassiens à Delémont 24h sur 24h	032 465 81 48

Accidents avec des matières dangereuses	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Poste d'alarme du service du feu	118	118
Défense d'entreprise des CFF	0512 24 24 24	0512 24 24 24
Train d'extinction et de sauvetage, wagon de défense hydrocarbures/wagons-citernes	0512 24 24 24	0512 24 24 24
Centre de défense chimique de Delémont	118	118
Citerne routière pour le transvasement de l'huile et de l'essence (JURA = Néant)		
Office de protection des eaux de la République et Canton du Jura	032 461 48 00	---
Chimiste cantonal M. Ramseier Claude à Delémont	032 461 48 00	032 422 96 35
Centre d'informations toxicologiques de Zurich (appel d'urgence en cas d'intoxication)	145	145
Protection contre les radiations : Poste d'alarme radioactivité auprès de l'Institut suisse de météorologie <i>Institut suisse de météorologie</i>	01 251 60 88 01 256 91 11	01 251 60 88 01 256 91 11

Automobiles postales, entreprises de transports privées ou communales, taxis	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
*** Autocars ***		
Automobiles CJ M. Negri à Tramelan	336 032 486 93 36 079 622 15 76	032 484 95 77
“ M. Oppliger à Tramelan	337 032 486 93 37 079 203 59 26	079 714 50 51



Chemins de fer du Jura

ALLE

Tél. CJ : 241

Réseau public :

032 474 13 14

Novicar	Mme Valérie Martin	301 032 486 93 01	079 326 00 00
Stucki Voyages	à Porrentruy	032 465 95 75	032 466 20 35
*** Taxis ***			
Ribeaud (mini - bus 18 places)		032 466 10 20	079 334 37 38
Georges		032 466 82 82	079 356 68 33
Terreaux		032 466 66 22	032 466 66 22

Neige (aiguilles) ANNEXE I A LA LETTRE-CIRCULAIRE N° 11/87	Tél. CJ	Réseau public
Instructions concernant les travaux de déblaiement de la neige pour l'hiver 2005 / 06		
Gare de Glovelier + Secteur 4	Responsable L. Bourquenez 249 079 473 50 57	032 466 36 86 079 278 41 61
	Remplaçant B. Fellmann 249	032 474 42 19 078 824 77 24

Liste de tous les collaborateurs de la gare *			No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Nom, prénom	Adresse		
Rothlisberger André	Chemin de la Gare 60 d	2943 Vendlincourt	032 474 48 14 079 793 07 28
Nissille Bernard	Rue de la Gare 51	2944 Bonfol	032 474 42 38
Vallat Gérard	Sorbiers 762	2902 Porrentruy	032 466 34 68 079 756 42 57

Divers numéros			No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Glatz Pascal	Rte de Courgenay 41	2942 Alle	032 471 23 59 079 533 66 61
Grossenbacher Yves-André	Rte de Courtavon 68	2944 Bonfol	032 474 49 75
Tatti Yves	Cité Fattet	2944 Bonfol	032 474 49 70
Guenat Daniel	La Grenière 191	2944 Bonfol	032 474 46 14
Crevoiserat Fiorenzo	Rte de Lugnez	2935 Beurnevésin	032 474 45 82 079 363 58 24
Girard Nicolas	Chemin du Muguet 4	2340 Le Noirmont	032 953 15 85 079 360 50 63 Equipe 3 079 284 48 91
Bourquenez Louis	Rte de Belfort 51	2900 Porrentruy	032 466 36 86 079 278 41 61 Equipe 3 079 473 50 57
Fellmann Bernard	Rte Principale 51	2943 Vendlincourt	032 474 42 19 078 824 77 24
Vermot-des-Roches Michel	Mormont 56	2922 Mormont	032 466 50 40 079 756 42 57
Vigueret Fernando	Cité Fattet	2944 Bonfol	032 474 40 46 079 417 80 62



Chemins de fer du Jura

ALLE

Tél. CJ : 241

Réseau public :

032 474 13 14

Etat des mises à jour effectuées

Date	Motif de la mise à jour <input checked="" type="checkbox"/>		Mise à jour par ...	
	Modification	Contrôle périodique	Nom, prénom	Fonction
<u>1er trimestre</u>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>2ème trimestre</u>				
30 mai 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Röthlisberger André	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>3ème trimestre</u>				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<u>4ème trimestre</u>				
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

→ Lors de chaque mise à jour le CG/CS met la nouvelle édition du document en circulation auprès de tous les collaborateurs du service. 1 exemplaire (papier ou Mémorandum pour windows)

Plan d'alarme - Organisation des premiers secours

en cas d'accidents de chemin de fer, de perturbations d'exploitation, d'incendies et d'accidents avec des matières dangereuses

Généralités et ordre d'urgence des premières mesures

1. Utiliser la check-list événement (CLEV) appropriée

CLEV No	Titre
1	Dérangement aux appareils d'enclenchement Dérangement aux lignes de contact Avarie aux superstructures
2	Train en détresse (avarie de locomotive et dérangement au matériel roulant)
3	Accident de personne
4	Déraillement Collision de trains Collision avec un véhicule routier
5	Mise en danger de trains Franchissement de signal à l'arrêt
6	Accident hydrocarbures, matières radioactives, produits chimiques Événement avec des matières dangereuses
7	Incendie dans un train
8	Incendie, inondation, événement naturel (influence extérieure sans accident ferroviaire)
9	Véhicules ferroviaires en dérive
10	Alerte à la bombe

2. Information, protection et couverture du lieu de l'accident

Informez la CGT, le centre TC et les gares concernées.

Protéger et si nécessaire couvrir les voies obstruées. Au besoin, déclencher la ligne de contact et la mettre à la terre. Empêcher les voyageurs et les curieux de stationner sur les voies empruntées par les trains; éventuellement barrer les accès.

Accident avec des matières dangereuses Barrer les accès au lieu de l'accident. Interdire de fumer et éloigner les sources d'allumage. Ne pas toucher la matière et se tenir du côté d'où vient le vent. Se comporter comme l'indique l'aide-mémoire "Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer" (impr. CFF 7005.0). Déclencher et mettre à la terre la ligne de contact.

3. Demander les secours de nature sanitaire (médecins, samaritains, etc...)

4. Demander les secours de nature technique

5. Faire appel aux agents de renfort

6. En cas de lésions corporelles graves ou de décès, aviser la police et les autorités cantonales (R 43.2, ch.7.3)

7. Informer les voyageurs sur les retards et leur cause ainsi que sur les mesures extraordinaires prises.

Numéros de téléphone importants	Tél. CFF	Réseau public
Centre de gestion du trafic (CGT) ** U R G E N T **	242 424	0512 24 24 24
Centre de gestion du trafic (CGT / SECTEUR 3 JURA)	241 820	0512 24 18 20
Coordination ColBuR (CGT-D service de bus en cas de panne) dès le 6 juin 2006	243 186	0512 24 31 86
Chef de région Monnet Daniel (par pager, atteignable 24h/24h selon la procédure suivante : - téléphone , composer le No de pager puis, pendant le message, le numéro de tél. complet à rappeler et terminer par la touche « # ». -Mémo , adresse sans espace « Nopager@pager » et sous message, No tél. à rappeler	242 478	B 0512 24 24 78 N 079 223 19 01 <i>Pager 0740 55 11 39</i>
Chef surface Nord M. Deleury Daniel	262 339	B 0512 26 23 39 P 032 961 18 47 N 079 252 15 05 <i>Pager 0740 55 40 69</i>
CG M. Gueniat Joseph à Porrentruy	260 810	B 0512 260 810/12 P 032 466 41 32
Remplaçant CG M. Bourgnon Jean-Pierre à Boncourt	---	P 032 475 53 20
Autres collaborateurs gare	voir sur la dernière page	voir sur la dernière page
Police cantonale	---	117
Police municipale		032 420.65.65 032 465 77 22
Police ferroviaire, centrale Suisse d'engagement	296 107	0800 117 117
Autorité cantonale / Procureur général	---	032 465 33 30

Secours de nature sanitaire	Tél. cabinet/bureau	Tél. privé
Ambulance		144
Médecin Dr Brünisholz Michel à Porrentruy	032 466 10 51	032 466 62 34
Médecin des environs Dr Baumgartner Eloi	032 466 51 51	032 466 61 48
Médecin des environs Dr Fridez Claude	032 466 51 51	032 466 47 75
Médecin des environs Dr Périat Michel	032 466 51 51	032 476 67 01
Hôpital régional à Porrentruy	032 465 65 65	---
Société de samaritains, Président, M. Perret Maurice. à Porrentruy		032 466 50 27
Hélicoptère de sauvetage	---	Rega 1414
Défense d'entreprise des CFF	242 424	0512 24 24 24

Appui psychologique	Tél. cabinet/bureau	Tél. privé
Porrentruy , Centre Médico-psychologique (CMP)	032 467 36 00	144

Secours de nature technique : Locs/wagons de secours, grue, IS, voie, LC, ...	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Locomotives de secours	242 424	0512 24 24 24
Wagon de secours	242 424	0512 24 24 24
Grue	242 424	0512 24 24 24
TLS : Centre de gestion technique-Service de piquet V+S (<u>Dérangements perturbant la circulation des trains</u> ; Installations de sécurité, voie ferrée, basse-tension et câbles; LC=CDA)	243 175	0512 24 31 75
Succursale V+S de Delémont, Chef Amstutz Walter	260 707 N 079 252 08 17	0512 260 707 N 079 252 08 17
CDA-LC : Centre directeur d'alimentation – Ordres de manœuvre électrique	243 310	0512 24 33 10
CDA-LC : Hotline	243 311	0512 24 33 11

Incendie / Danger d'incendie	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Service du feu , commune de Porrentruy Cdt Bohlinger Alain	032 466 61 18 079 251.11.18	118 032 466 54 58
Défense d'entreprise des CFF	242 424	0512 24 24 24
Train d'extinction et de sauvetage des CFF	242 424	0512 24 24 24

Douane / gardes-frontière	No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Douane Suisse à Boncourt	032 475 57 10
Douane Française à Delle (France)	0033 3 84 56 22 89
Poste mobile des gardes-frontières à Porrentruy (24h/24h)	032 465 81 48

Accidents avec des matières dangereuses	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
Poste d'alarme du service du feu	---	118
Défense d'entreprise des CFF	242 424	0512 24 24 24
Train d'extinction et de sauvetage, wagon de défense hydrocarbures/wagons-citernes	242 424	0512 24 24 24
Centre de défense chimique de Delémont	---	118
Citerne routière pour le transvasement de l'huile et de l'essence (JURA = NéANT)		
Office de protection des eaux de la République et Canton du Jura	032 461 48 00	---
Chimiste cantonal M. Ramseier Claude à Delémont	032 461 48 00	032 422 96 35
Centre d'informations toxicologiques de Zurich (appel d'urgence en cas d'intoxication)	145	145
Protection contre les radiations : Poste d'alarme radioactivité auprès de l'Institut suisse de météorologie <i>Institut suisse de météorologie</i>	01 251 60 88 01 256 91 11	01 251 60 88 01 256 91 11

Automobiles postales, entreprises de transports privées ou communales, taxis	Téléphone CFF et réseau public	
	Pendant les heures de bureau	En dehors des heures de bureau
*** Autocars ***		
Stucki	032 465 95 75	032 465 95 75
Hertzeisen à Glovelier	032 426 72 68	032 426 72 68
Cars Postaux à Delémont	032 421 44 04	N 079 240 55 53
*** Taxis ***		
Ribeaud (mini - bus 18 places)	032 466 10 20	N 079 334 37 38
Georges	032 466 82 82	N 079 356 68 33
Terreaux	032 466 66 22	032 466 66 22

KLU (entretien des aiguilles, échange ampoules signaux)	Tél. CFF	Réseau public
Broquet Stéphane	N 079 252 09 81	032 435 10 30
TLS	24 31 75	0512 24 31 75

Neige (aiguilles)	Tél. CFF	Réseau public
Voir instruction I-BF Arc Jurassien no 41/05 (TLS Lausanne)	24 31 75	0512 24 31 75

Centrale d'engagement et de coordination des ressources P de la Suisse occidentale(P-PN-WKO)	Tél. CFF	Réseau public
Mouvement (pour toute coordination du côté de l'exploitation)	210 789	0512 210 789
Information (pour toute information)	210 789	0512 210 789

Tralech G	Tél. CFF	Réseau public
Centrale d'exploitation marchandises ** U R G E N T **	271 877	0512 27 1877
Centrale d'exploitation marchandises, cas normal	271 873	0512 27 1873

Liste de tous les collaborateurs de la gare *			No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Nom, prénom	Adresse		
Gueniat Joseph	Vauches 15	2900 Porrentruy	032 466 41 32
Bourgnon Jean-Pierre	St-Michel 7	2926 Boncourt	032 475 53 20
Nendaz Jean-Marc	Place de la Gare 4	2900 Porrentruy	032 466 52 28 Natel 079 352 89 49
Witschi Jean-Charles	Condemène 21e	2646 Miécourt	032 462 29 65
Laubscher Pascal	Rue du 23 Juin 68	2905 Courtedoux	032 466 22 35
Maitin Pierre	Le Champé 27	2826 Corban	032 438 86 88
Rérat Daniel	Rue de la Gare 119a	2923 Courtemaîche	032 466 91 86

* Coordonnées de tous les collaborateurs, y compris CG/CS et suppléant

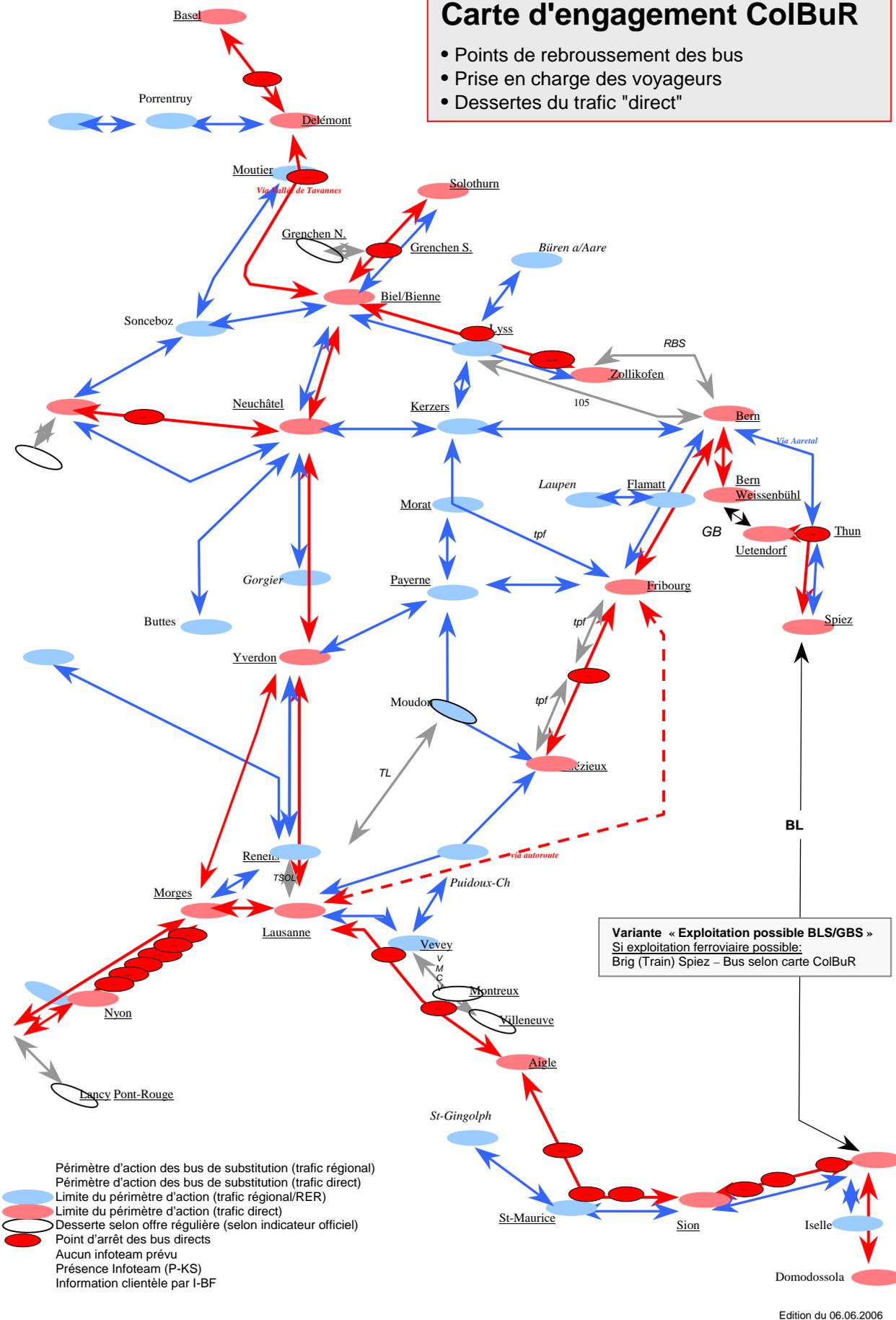
Divers numéros		No téléphone réseau public, Natel, etc ...
Natel I-VKM-BF-POR		N 079 252 19 77
I-VKM-BF-Porrentruy	à Porrentruy	0512 260 808
I-VKM-BF-Porrentruy	à Porrentruy	0512 260 811
Natel G-PN	à Porrentruy	N 079 252 05 91 / N 079 252 20 35
Natel I-VKM-BF-CTM	à Courtemaîche	N 079 503 93 94

Etat des mises à jour effectuées				
Date	Motif de la mise à jour <input checked="" type="checkbox"/>		Mise à jour par ...	
	Modification	Contrôle périodique	Nom, prénom	Fonction
<u>1er trimestre</u>				
9 janvier 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Laubscher Pascal	Amvt
<u>2ème trimestre</u>				
22 avril 2006	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Laubscher Pascal	Amvt
<u>3ème trimestre</u>				
<u>4ème trimestre</u>				

➔ Lors de chaque mise à jour le CG/CS met la nouvelle édition du document en circulation auprès de tous les collaborateurs du service. 1 exemplaire est à envoyer à I-BF Romandie (Mémo U115824 Rudaz Patrick).

Carte d'engagement ColBuR

- Points de rebroussement des bus
- Prise en charge des voyageurs
- Dessertes du trafic "direct"



ANNEXE 19/4 - PROCEDURE D'ANNONCE DES ACCIDENTS (OEATP)

 Chemins de fer du Jura	SURVEILLANCE POUR LA SECURITE AUDIT OFT – CHECK LIST		
PROCESSUS E1	DIRECTION	Modifié le 18 octobre 05	DE
Réaction des CJ à des évènement tel qu'accident, blessé, etc...			

**CHEF DE CIRCULATION/
MECANICIEN DE LOCOMOTIVE (méc. loc.)**

